0

ō. ōh: exclamation qui sert à appeler, à invoquer, ou qui marque une forte agitation de l'âme, étonnement, admiration, trouble, etc. Joint à un vocatif (ou nominatif appellatif) ou à un accusatif, suivant que l'on appelle quelqu'un ou que la pensée du sujet parlant se dirige vers un objet : o Romule die (Enn.) et o miseras hominem mentes (Lucr.); rarement (comme pro) à un génitif, e. g. Catulle 9, 5, o nuntii beati; cf. Luc., Pisc. 5, το της αναισχυντίας. Ce génitif peut s'employer seul, ainsi Plt., Mo. 912, di immortales, mercimoni lepidi. S'emploie aussi devant particule : ō quam, ō utinam, ō sī, etc. Cf. gr. &, &; got. ō. V. ōhē.

ob, obs (ce dernier usité seulement en composition ; cf. obs-olesco, sans doute formé analogiquement d'après ex-olesco; obstinet dicebant antiqui quod nunc ostendit, P. F. 214, 12, cf. abstineo; opstrudant « auide trudant », P. F. 209, 9, où il est souvent réduit à os- : ostendo, oscen): préverbe et préposition à sens local (avec l'accusatif; les exemples de ob avec l'ablatif ou le génitif sont très tardifs et dus à l'influence de pro ou de causā) : « devant, au-devant de » (cf. obuius et obuiam, obiter), et par suite « en vue de » (sens physique et moral; ob rem) et « contre » (avec idée d'hostilité), « en échange de ». Le sens local est bien attesté encore dans les textes archaïques et jusque dans Cicéron (non dans César) en prose et dans la poésie impériale et chez les prosateurs archaïsants, cf. Lex XII Tab. 2, 3, ob portum obuagulatum ito, et il est demeuré dans les composės verbaux obicio, offero, ostendo, obmoueo (archaïque), ommento (id.), omitto, oppilo, etc. : l'idée d'hostilité apparaît, par exemple, dans obsum, officio en face de prosum, proficio. A l'époque classique, la préposition n'est plus guère employée qu'au sens figuré « en vue de »: ou bien, comme la cause et le but se confondent souvent, avec celui de « à cause de » : ob ciuis seruatos. Du reste, l'usage en devient de moins en moins fréquent à mesure qu'on avance dans la latinité impériale; et ob ne se trouve plus guère alors que dans des locutions de caractère adverbial : ob eam rem, quam ob rem, ob id, ob hoc. C'est pro, propter (sur lequel a été refait sporadiquement opter, CIL VI 14672, 12), formes plus pleines, qui en prennent la place. Non roman. Dans un certain nombre de composés, ob semble avoir été, en bas latin, éliminé par ab : e. g. accāsio (pour oc-), absurdēscō (= ob-), atturō (= ob-), etc.

Le rapport de obs- à ob- est du même type que celui de abs- à ab-. Mais ob n'a pas un correspondant aussi exact que ab, ex, in, de, et il est impossible d'en donner une étymologie rigoureuse. L'osque a une préposition úp, op (au sens de « apud »), mais qui se construit avec l'ablatif dans les trois exemples qu'on en a et qui sert à indiquer un point de repère, non une direction. L'ombrien n'a que o(p)s- dans ostendu « ostenditō » et

peut-être dans un autre mot obscur, ooserclom peut-être dans un auto seruaculum? »: le vénète a op. La forme la plus proches celle de v. sl. ob- devant voyelle, o devant consonne celle de v. si. oo-uevan voj one, avec l'accusatif : ob onŭ polŭ « de l'autre côté, au della o desnojo « à droite », et, le plus souvent, avec le locali au sens de « autour, près de, au sujet de ». Le lituania au sens de « autour » et, comme préverbe, api-, ap-. Le voca a apē « autour » et, commo processi », et sans doute lisme de gr. ἐπί « sur », arm. ew « aussi », et, sans doute de indo-iran. ápi « près de, au delà de », est différent Mais le grec a aussi ὅπιθεν, ὀπίσω « en arrière ». Poir skr. abhi, v. ambi.

*obacerare : obloqui atque alterius sermonem molesti impedire: quod sumptum uidetur a paleis, quas Grace άχυρα uocant. Itaque et frumentum et panis non sine pa leis acerosus dicitur, item lutum aceratum paleis mixtum P. F. 203, 5. Sans autre exemple. Le rapport avec acus. -eris indiqué par Festus n'est sans doute qu'una étymologie populaire.

obaerātus, obaerārius : v. aes.

obba, -ae f. : poculi genus, quod nunc ubba dicitus Varro: obbas et Cumanos calices, Non. 146, 8 sqq. cf. poculi genus uel ligneum, uel ex sparto, id. 545, 1 Mot sans doute d'origine étrangère, attesté depuis Vars ron; rare; il y a une ville africaine Obba près de Car. thage, cf. T.-L. 30, 7, 10.

obēsus. -a. -um: 1º proprement « rongé » (de obedo v. edō), d'où « maigre, décharné », sens très rare : un exemple de Laevius cité par Non. 361, 16, et par Aula Gelle, 19, 17, 3, qui note : obesum hic notauimus proprie magis quam usitate dictum pro exili atque gracilento uolgus enim ἀχύρως uel κατὰ ἀντίφρασιν obesum pro ubere atque pingui dicit; 2º obèse, gras (non dans Cic. non attesté avant l'époque impériale) : pinguis quasi ob edendum factus, P. F. 207, 8. Pour le double sens, cf. pōtus, prānsus, etc.

Dérivés : obēsitās ; obēsō, -ās (Col.).

obices, -um m. f. (le singulier est rare; le nominatif obex est refait sur les cas obliques; on attendrait nor malement *obiex, comme dans obiēcī, obiectum, en face de obicio, cf. subices, Enn., et l'ablatif disice. Carm. Epigr. 1526 A 6; sur ces formes, v. Gell. 4, 17, 10): o. pessuli, serae, P. F. 201, 18; «barres » ou « verrou » placés devant une porte pour la fermer; puis « obstacle». Ancien (Plt.), technique. M. L. 6011 a.

obiter adv. : en passant, chemin faisant, incidem ment. - Considéré par les Latins comme forme de ob iter, comme obuiam, avec le sens de per uiam; cf. Auguste dans Charisius, GLK I 209, 18; Juv. 3, 241, obiter leget aut scribet. Toutefois, l'adverbe n'apparaît pas avant Labérius et n'est usuel que dans la langue impériale : aussi l'a-t-on expliqué comme tiré de ob sur le

de circă, circiter (v. Leumann-Holmann, Lat. Gramm., p. 506, 3).

plates, -20 : 1éminin substantivé de oblâtus, participe oblita, au dans la langue de l'Église a pris le sens de offere qui dans la langue de i Egilse a pris le sens picial de « offrir à Dieu, sacrifier », d'après προσφέρω. picial de hostia) « hostie », qui a aussi désigné un De la cui de la même nête que la aussi désigné un pe la ouata (μοστια) « nostie », qui a aussi désigné un lait de la même pâte que l'hostie, « oublie ». [Le 6012; B. W. s. u.

oblecto : v. lax, lacio.

abliquus, -a, -um : oblique ; d'où « indirect ». Sens opique, et moral. En grammaire, obliqui cāsus, obliphysique et moi — 5 minimaie, outqui casus, obli-physique orātio, par opposition à rēctus cāsus, rēcta ōrātiō. Moien (Cat.), classique, usuel. M. L. 6014 et 6013.

normalia (de l'époque impériale) : obliquitas (= \lambda_0-[fbτης]; oblīquō, -ās, -ātiō. Composé poétique : oblīquoloquus = λοξίας (Gloss.).

fre, liquis, qui se trouve avec le sens de « oblique » dans Frontin, Expos. Form., p. 32, Goes. On y rapporte aussi un verire linquor (ou liquor?) qui se trouverait dans Acc., Brut. 1, 28, dextrorsum orbem flammeum/radiatum solis linquier (varr. liquier) cursu nouo. all le sens serait « (j'ai cru voir) le disque flambovant at rayonnant du soleil obliquer vers la droite suivant une marche nouvelle ». Mais ce linquier doit provenir de linguo, cf. deliquium solis « éclipse de soleil ».

Hom. λιχριφίς « obliquement » est d'ordinaire rapproché de λέχριος, etc., ce qui l'éloigne du mot latin. Les autres explications sont incertaines.

oblitésco : v. lateo.

oblittero, -as, -aui, -atum, -are: proprement « effacer les lettres », glosé ἀπαλείφω γράμματα, CGL II 232. 44 (sens très rare; cf. Tac., A. 11, 15, 2). Le verbe a été rapproché de oblitus (d'où la graphie oblitero), et emnlové surtout dans le sens de « faire oublier »; cf. Non. 146. 28 : oblitterare est obscurefacere et in oblivionem ducere. Accius Agamemnonidis (42): inimicitias Pelopidum | extinctas iam atque oblitteratas memoria renouare. Ancien, classique, mais rare.

Dérivés : oblitterātio (rare, non attesté avant Plin.), -tor (Tert., Paul. Nol.); oblitterus : Laeuius oblitteram gentem pro oblitteratam dixit, Gell. 19, 7, 4. Sur la formation de cet adjectif, v. Stolz-Leumann, Lat. Gr.5, p. 196 et 254.

obliuiscor, -eris, oblitus (le obliuitus que Cassiodore, GLK VII 206, 1, dit avoir lu in antiquis monumentis n'est pas autrement attesté) sum, obliuïscī (forme contracte oblisci attestée par le mètre dans Accius, cf. Non. 500, 3 et 6, et dans Plt., Mi. 1359) : oublier (suivi du génitif comme memini; l'accusatif est plus rare et sans doute plus récent, surtout avec un complément de personne). Le participe oblitus a le sens actif « oublieux » et passif « oublié »; de là, à basse époque, l'emploi de obliuiscor avec le sens passif; cf. Dig. 23, 2, 60, § 6. Usité de tout temps. Remplacé dans les langues romanes par un dénominatif tiré de oblitus, *obliture, panroman, M. L. 6015; et *exoblūtāre, 3024 b, à côté de *dismemorāre et *dimenticāre, v. B. W. s. u.

Formes nominales et dérivés : oblitor, -oris m. (tardif, St Jér.; la langue classique dit immemor ou obli-

tus); oblīuio f. (classique); oblīuius (Varr., L. L. 5, 10) « tombé dans l'oubli »; obliuium n. (usité surtout au pluriel oblīulă, création de la poésie dactylique pour remplacer oblīuiō, cf. Mar. Victor., GLK VI 25, 10, qui cite contagio et contagia); oblīniosus; oblīnialis (Prud.); inoblitus (Ov. = άληστος).

« Obliuio est une métaphore empruntée à l'écriture qu'on efface. C'est un mot de même famille que oblinere « effacer, raturer », Cic., Fin. 1, 17, ut aduersa quasi perpetua obliuione obruamus; Deiot. 13, en quae umquam uetustas obruet, aut quae tanta delebit obliuio? » (Bréal). Une trace de ce sens ancien apparaît peut-être encore dans Plt., Tri. 1018, tribusne te poteriis | memoriam (memoria codd.) esse oblitum. - L'élargissement *-w- de la racine *lei- semble se retrouver dans lat. lēuis, cf. gr. λεῖος, et dans got. af-linnan (de *linwan) « ἀποχωρεῖν », qui est à noter aussi pour le sens.

*oblucuuiasso: dicebant antiqui mente errasse, quasi in luco deorum alicui occurrisse, P. F. 203, 13. Sans autre exemple.

obnoxius. -a. -um : soumis à, sujet à, exposé à. Généralement accompagné d'un complément au datif : uxori obnoxius (Ter.); obnoxius atque subiectus alicui (T.-L.); nec fratris radiis obnoxia surgere luna (Vg., G. 1, 396). S'emploie aussi absolument : aut superbus aut obnoxius uidear (T.-L. 23, 12, 9); supplex et obnoxius (Cic., ad Brut. 1, 17, 6).

Fréquemment employé dans la langue du droit, sans doute parce que l'adjectif a été rapproché de noxa, noxius, innoxius, comme l'indiquent l'étymologie de P. F. 207, 10: obnoxius poenae, obligatus ob delictum, et l'emploi de obnoxio, dans Claud. Mamert., Stat. anim. 2, 9, et alienis semet noxiis obnoxiantes. Certains emplois inclinent à faire croire que l'adjectif a été rattaché aussi à nectō, nexus, qui indiquent, comme on l'a vu, un lien juridique; cf. S. Pantzersjelm Thomas, dans Festschr. Alf Torp, 150-153. Sur le sens, v. Gell. 6, 17.

Dérivés : obnoxie adv. (Plt. et T.-L.) ; obnoxiosus (archaïque) et obnoxiose; obnoxio, v. plus haut; obnoxietās (tardif).

Comme dans anxius, alsius, il s'agit d'un dérivé de désidératif en -s-. La racine serait celle de nancior ; v.

oboedio, -īs, -īui (-ii), -ītum, -īre : oboedire, abaudire, P. F. 203, 11. Cf. pour le préfixe obsequi, obtemperare : obéir à (datif). Le sens étymologique apparaît dans l'expression dictō oboedientem esse, synonyme de dicto audientem esse. Ancien, usuel et classique. Formes de caractère savant en roman. M. L. 6016. Irl. oibid « oboediens ».

Dérivés et composés : oboedientia; oboeditio, -tor; oboedientiāliter (bas latin); et, dans la langue de l'Église, inoboediō, -diēns (= ἀπειθής), -dienter, -dientia (cf. inobsequens, -tia, inobseruans, -uantia, tous d'époque impériale); inoboedus (un exemple douteux dans Arn. 7, 43).

Cf. audiō. Mais la diphtongue -oe- est obscure. On attendrait *obūdiō. Essais d'explication dans Solmsen, Studien z. lat. Lautgesch., p. 150, et Juret, Phonet., obrendārius, -a, -um: adjectif tardif, de forme populaire, usité seulement dans la langue épigraphique, -a uasa « vases à recueillir les ossements ». De obr(u)endārius, dérivé de obruendus, cf. calendārius, molendārius, regendārius, et, pour la forme, quattuor > quattor, etc.

obripilătio : graphie incorrecte de horripilatio, influencée par ob-.

obrussa, -ae f.: 1° épreuve de l'or à la coupelle, essai d'un métal (cf. Plin. 33, 19); 2° au figuré: pierre de touche, épreuve (déjà dans Cic., Brut. 258). Emprunt technique au grec δέρυζα (ou arrangement de χρόσιον δέρυζον), lui-même d'origine asianique (hurri, hittite). V. Benveniste, Rev. Phil., 1953, p. 122 sqq.[Adj. obryzātus (Cod. Theod.). Cf. v. h. a. ubirguldi.

obscēnus (obscaenus, cf. Varr., L. L. 7, 96), -a, -um: terme de la langue augurale « de mauvais augure » (obscēnae auēs, canēs; obscēnum ostentum, etc.); par suite, dans la langue courante, « d'aspect laid ou affreux; qu'on doit éviter ou cacher; obscēne »; obscēna n. pl. = τὰ αἰδοῖα; o. digitus = medius. Ancien, usuel, classique. Dérivé: obscēnuās (classique).

Le sens technique semble le plus ancien; cf. Fest. 218, 16, ... cum apud antiquos omnis fere obscena dicta sint quae mali ominis habebantur. Mais l'étymologie du mot est inconnue; il n'y a rien à tirer de la glose de Festus 204, 24. Peut-être emprunté: la variation obscēnus, obscaenus rappelle celle de scēna, scaena qui semble supposer un intermédiaire étrusque entre le modèle grec et l'emprunt latin. Le rapport avec caenum ne se laisse pas justifier. De *ob-scae-nos « qui vient à gauche »; cf. scaeuus?

obscūrus, -a, -um: obscur (sens physique et moral). Correspond à gr. σκοτεινός; s'oppose à clārus. Usité de tout temps; panroman (sauf roumain). M. L. 6020.

Dérivés et composés : obscūritās, M. L. 6019 a; obscūrō, -ās, -ātiō; obscūrēfaciō (Non.); obscūrīscō, -is (Ps.-Aug.); inobscūrābilis (Tert.; cf. ἀσκότιστος, Greg. Nyss.); obscūri-dicus, -loquium, tous deux rares et poétiques; obscūrolūna (= σκοτομήνη), Ital.

La graphie par b montre que la langue coupait obscūrus, bien que le mot ne se laisse pas analyser en latin; cf. le b de obsōnium. De l'élément -scūrus, on rapproche skr. skauti « il couvre », skutáh « couvert » et v. isl. skuggi, v. h. a. scūr et scūra « grange »; v. isl. sky « ciel (couvert) ». Rapprochements plus lointains: lit. skūrā « peau, écorce » et gr. σκῦτος « peau travaillée, cuir », et scūtum? La racine n'est pas dissyllabique; l'ū de obscūrus est de ces ū qui existaient près de ŭ dès l'indo-européen et que, dans les Mélanges Chlumsky, M. Vendryes attribue au vocabulaire populaire; dans le même groupe de mots, le grec a κότος et σκῦτος, et, en face de lat. eutis (v. ce mot), le germanique a v. h. a. hūt, etc.

obsecrō: v. sacrō.

obses (opses), -idis m.: otage; puis « caution, garant, répondant ». Ancien, classique. Non roman. De *obsed-s, cf. praeses, mais le rapport avec sedeō, obsideoō, obsidium n'est plus senti.

Dérivé : obsidātus, -ūs : condition d'otage (Amm.).
obsipō : v. supō.

obsolēscō, -is, -ēuī (-uī, Prisc.), -ētum, -ere: passet d'usage ou de mode (comme exolēscō, cf. alō); obsolētus: passé de mode, vieilli, usagé; et par suite « commun; vulgaire, négligé » et « flétri, souillé » (Hor., Sén.). Attesté depuis Cicéron et Varron; rare.

Dérivés et composés : obsolēfaciō « faire tomber en désuétude » (Arn.) ; obsolēfō; obsolēfactus « avili, dégradé »; obsoletō, -ās : souiller, flétrir (Tert.).

Étymologie et histoire obscures. Ni l'explication par *obs-olēscō, ni celle par *ob-solēscō ne satisfont. Il a du y avoir, comme pour exolētus, exolēscō, avec lesquels obsolēscō, obsolētus sont intimement liés pour le sens, des contaminations et des influences qu'on entrevoit sans pouvoir les préciser.

obsonium: v. ops-.

obstetrix : v. obstō, sous stō.

obstinet : v. teneo.

obstino : v. stano, s. u. sto.

obstīpus : v. stīpō.

obstri(n)gillō, -ās, -āuī, -ātum, -āre: glosé obstāre par Non. 147, 8, qui cite des exemples d'Ennius et Varron: « faire obstacle » et « blâmer » (Varr.). Sans doute forme populaire dérivée de obstringō, cf. conscibillō et scrībō; sūgillō et sūgō, etc. Un substantif obstrigillus « sandale tenue par des lacets », proprement « qu'on serre (stringō) par devant (ob) », est aussi attesté. La dérivation de striga est moins vraisemblable.

obtingo : v. $tang\bar{o}$.

obtrecto : v. trahō.

obtūrō, -ās, -āuī, -ātum, -āre: boucher. Ancien (Cat., Plt.), classique (Cic., Fat. 5, 10) et attesté jusque dans la Vulgate, mais rare. Même préverbe que dans oppīlō, oblinō, obstruō.

Dérivés: obtūrātiō (Vulg.), -mentum (Plin.), -culum. -tūrō figure aussi dans re-tūrō «déboucher», connu par une citation de Varr. ap. Non. 167, 6, et par Arn. 131, et dans *at-tūrō que supposent les formes italiennes et hispaniques; v. M. L. 6025. Pas d'étymologie claire.

obuăgulo : v. uāgiō.

obuiam, obuius : v. uia.

occa, -ae f.: herse. Ancien (Caton). N'est demeuré que dans le trentin okka. M. L. 6028.

Dérivés : occō, -ās; occātor, -tiō, -tōrius; ef. aussi M. L. 188, *adoccāre; inoccō (Col.); occillō, -ās: um exemple du mot dans Plt., Am. 31, qui mihi adunienti os occillet probe, dans le sens de « labourer à coups de poing », et dans les Gloses, CGL II 260, 57, occilio (l. occillo), βωλοστροφῶ; occillator, βωλοκόπος. Pour le suffixe, cf. les verbes expressifs sorbillō, stringillō, sūgillō.

Le -cc- de occa est une ancienne géminée qui n'a rien de surprenant dans un nom d'outil (cf. uannus). Le nom de cet instrument aratoire n'est pas fixé; en latin même, le nom rural était irpex, qui a survécu en roman;

et Virgile parle de uîmineae crătes, non de occa ni de irpex. Mais des formes apparentées à occa se trouvent dans d'autres langues : v. gall. ocet glosé « raster »; gall. at bret. oged et og (de *okā); et en germanique : v. h. egida, v. angl. egede, à côté de v. h. a. ecken « hersel ». Le baltique a des formes à e initial : lit. ekėju, eketi (aussi akëju), lett. ecëju, ecêt « herser ». avec lit. skečios (akečios), lett. ecešas, mais v. pruss. aketes ce qui a conduit Hirt à supposer que occa est issu de $*_{okita} > *_{otica}$. Le k baltique s'explique par une géminee -kk- ou par un -kh-, aussi possible dans un mot populaire ». On est tenté de rapprocher le groupe de acer, acris, etc., que suggère la forme de l'objet : un k foure même dans le groupe de lit. akutas « barbe d'épi ». avec k issu de -kk- ou de -kh-. Hésychius donne pour le στες un nom όξίνα « herse », qui rappelle όξός.

*occa : frutex qui in \(\text{prae} \) sepibus nascitur et habet nrunellas rubeas (Gloss.)?

occāsiō : v. cadō.

occhī: arbres d'Hyrcanie, semblables à des figuiers (Onésicrite, dans Plin. 12, 34). Mot étranger.

occillo : v. occa.

occipio : v. capio.

occipitium : v. caput.

occulo : v. cēlō.

occupo : v. capio. M. L. 6031.

öcinum, -I n.: sorte de fourrage mélangé; cf. André, Lex., s. u. Ancien (Caton). Étymologie incertaine. Sans rapport avec öcimum « basilic », transcription du gr. ὅκιμον, dont dérive öcimastrum.

ōcior, ōcius, ōcissimus: plus vite. Comparatif et superlatif; il n'y a pas d'adjectif au positif en regard. Ocior est rare et poétique (depuis Livius Andronicus jusqu'à Lucain); en prose, il n'y a guère que Pline qui l'emploie (comme il emploie aussi ōcissimus). Il y a un adverbe ōciter dans Apulée, qui peut-être l'a pris à un archaïque ou qui — plus vraisemblablement — l'a reformé d'après celeriter/celerius sur ōcius, ōcissimē, qui sont attestés chez Plaute et Térence, dans la langue classique et jusqu'à Pline. Un autre superlatif plus ancien, ōximē (cf. proximē), est dans P. F. 211, 12. Vieux mot qui tend à tomber en désuétude.

L'adjectif représenté par skr. āçūh, av. āsuš, gr. ἀκός désignait, dans le vocabulaire de l'aristocratie indoeuropéenne, tout ce qui a le mérite d'être rapide: héros, chevaûx, oiseaux, bateaux, etc.: πόδας ἀκὸς 'Αχιλλείς. Le latin n'a plus que les formes intensives, ōcior, ōcissimus; il faut rappeler cependant le premier terme de composés dans les mots archaïques: acupēs, acupedius, accipiter (v. ces mots), cf. hom. ἀκόποδες ℓπποι; la différence du vocalisme entre l'adjectif et le « comparatif » aura entraîné la disparition du « positif ». La langue poétique a gardé les formes intensives: ōcior, cf. skr. ἀciyān, av. āsyā, gr. ἀκίων, et les deux types de āsimē et ōcissimus, en face de skr. ἀçişhah, av. āsišiō, gr. ἄκιστος, peut-être l'adverbe ōciter (ἀκα est particulièrement fréquent en grec). Le celtique n'a d'autre

trace de ce groupe que le composé brittonique v. gall di-auc glosé « segnem », v. corn. di-oc glosé « piger », etc. Le groupe n'est pas conservé en germanique, baltique, slave, arménien. — La langue usuelle a recours à $u\bar{e}l\bar{o}x$ celer, citus.

*oclopeta: mot de sens obscur qui semble désigner un animal (oiseau, poisson?) dans Pétr. 35, 4. L'indétermination du sens rend toute étymologie incertaine. Le rapprochement de Oclopecta, nom d'un cheval dans une tabella deuotionis, n'éclaire rien. V. Perrochat, Festin de Trimalcion, s. u., où sont résumées les diverses explications proposées.

ocquinīsco : v. conquinisco.

ocreae, -ārum f. (le singulier est rare, étant donné le sens du mot): jambières. Peut-être mot d'emprunt à une langue non indo-européenne; cf. Plin. 7, 200: ocreas et cristas inuenere Cares. Sert également de surnom. Rare et technique. Étymologies populaires dans Varr., L. L. 5, 116, « quod opponebatur ob crus »; Fest. 192, 1 sqq., ocrem... montem confragosum... unde fortasse etiam ocreae sint dictae inaequaliter tuberatae. Demeuré en irl. ochar.

Dérivé : ocreātus.

ocris, -is m.: ocrem antiqui... montem confragosum uocabant, ut apud Liuium (Tr. 31): « Sed qui (l. ques?) sunt hi, qui ascendunt altum ocrim? », F. 192, 1. Sans doute dialectal; le mot proprement latin est collis. N'est guère attesté que dans les citations de Livius Andronicus faites par Festus et dans le composé mediocris, qui sémantiquement en est tout à fait séparé (v. medius). Se retrouve dans les dialectes italiques: marrucin ocres gén. sg., ombr. ukar, ocar « arx, mons », et Ocriculum, Interocrea.

Le mot est indo-européen: hitt. lehkur- « piton rocheux », irl. ochair « coin, bord », gall. ochr « bord », ion. δκρις (ή τε ὑπερέχουσα δκρις τοῦ ὀστέου ὀξεῖα γίνεται, Hippocrate, chez Bechtel, Gr. Dial., III, p. 321), d'où hom. ὀκριόεις « âpre, raboteux », skr. ἀφτίλ « coin ». Cf. gr. ὀξύς et le groupe de lat. ācer, letc. La voyelle de sl. ostrǔ « pointu », etc., est ambiguē.

octō (ŏ initial) indécl. : huit. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6035.

Dérivés et composés : octāuus : huitième, M. L. 6034, subst. octāua (hōra); ou octāua (pars) : huitième, taxe perçue à l'époque impériale, d'où octāuārius « relatif à la taxe du huitième » et subst. octāuārius : receveur de cette taxe; octāuānus : de la 8º legion, usité au pluriel octāuānī; Octāuūus, osq. Uhtavis; octōnī-,-ae, -a : huit par huit; octēs : huit fois.

Octōber (-bris), adjectif usité surtout dans Octōber (sc. mēnsis): octobre. Panroman, sauf roumain, M. L. 6036 (les formes romanes remontent en partie à *octobrius, *octufri (osque), *octember, anal. de september, de même irl. octimber); octāns m.: octant (Vitr.), M. L. 6033, irl. octaid; octōdecim; octōgintā (sur octāgintā, tardif, et octuaginta, médiéval, v. Lindsay-Nohl, Lat. Spr., p. 480; octuaginta a été refait tardivement sur septuāgintā, qui lui-même est formé par analogie sur un ancien *octuāgintā non attesté; v. Wackernagel, Verm. Beiträge, p. 47); panroman, sauf roumain, M. L. 6037; octtōgēsimus,

ōctogiēs, octōgēnī; octingentī, -gentēsimus, d'après septingentī; octennis; octennium; octōgēnārius; octussis (d'après decussis); octipēs, octuplex (-plūs) sont faits d'après όκτάπους, όκταπλοῦς, commè du reste la plupart des autres composés savants en octō-: -phorus, -gonus, etc.

Lat. octō répond à gr. ὀκτώ, véd. astā, av. ašta, irl. ocht, gall. wyth (et à la forme sur laquelle repose lit. astuni), à côté de véd. astáu, got. ahtau. Les formes de l'ordinal varient d'un dialecte à l'autre : la plus archaïque doit être gr. ὄγδοος, avec un groupe sonore intérieur, de *δγδοΓος. Lat. octāuus, à côté du nom de personne osque Úhtavis « Octāuius », doit représenter un ancien *ok'tōw-o- où la sourde a été substituée à l'ancienne sonore d'après octō, de la même manière que dans septimus; mais il n'y a pas d'autre exemple de *-ōw- donnant *-āw- en latin : ōuom a subsisté. On se demande, d'après gr. δγδοος, si la forme ancienne n'aurait pas été oktowo-, d'où lat. *octauo-; la longue de octauos serait prise à octo. Un u se retrouve dans l'ordinal en germanique : got. ahtuda, etc., et dans lit. aštuntas.

oculus (populaire oclus; cf. oclāmen « ouverture », Mul. Chir. 628], -ī m.: ceil; puis tout objet en forme d'œil, tache (d'une fourrure), œil de la queue du paon; bulbe de la racine du roseau; œil de la vigne, bourgeon (d'où inoculō, -ās « greffer » et ses dérivés, conservé, dans ital. inocchiare, M. L. 4449); œil de bœuf (plante); v. André, Lex., s. u. Se dit aussi de la vue de l'esprit. S'emploie comme terme de tendresse (quoique ce sens soit surtout réservé au diminutif ocellus; cf. gr. δφθαλμόδιον, Ar. Eq. 909); de là, dans Plaute, oculissimus et l'adverhe oculius: quoque dicitur, ut funditus, penitus quo significatur tam carum esse quam oculum, P. F. 189, 3; oculus sōlis: παρθένιον (Diosc. 3, 145). Usité de tout temps; panroman. M. L. 6038. Irl. ugail « oculi».

Dérivés: oculātus: 1º muni d'yeux; oculaire (qui voit de ses yeux: o. testis); 2º visible (d'où est tiré le verbe oculō, -ās tardif) avec ses composés *adocu-lāre (attesté par les langues romanes, M. L. 189), exo-culō (Plt., Apul.), inoculō, M. L. 4449, et peut-être l'obscur apoculāre? (Pétr.); substantif dans oculāta: poisson de mer, peut-être « lamproie », cf. M. L. 6037 a; oculeus, même sens; oculātim adv. (Cassian.); oculāris; oculārius (époque impériale): o. medicus; oculāre n. « pommade pour les yeux ». De oculārius est tiré oculāriūrius (faber).

ocellus: diminutif, surtout d'affection (conservé en campidanien, M. L. 6032); ocellulus (Gramm.); ocellatum, neutre d'un adjectif ocellatus « pierre ocellée; bille (d'agathe?) »; Ocella, surnom romain.

Composés: unoculus (Plt. = μονόφθαλμος); ocliferius (Sén., ad Luc. 33, 3); et peut-être oclopeta (v. ce mot). Cf. aussi aboculis « aveugle ». M. L. 33; B. W. s. u.

Le nom de l' « œil » appartient à une racine qui fournit, d'une part, un désidératif, skr. tkṣate « il regarde », cf. le futur gr. δψομαι « je verrai » (le parfait gr. δποπα doit être secondaire), et, de l'autre, le nom radical de l'organe de la vision attesté par hom. εἰς ὅπα « vers le visage; en face » (aussi ἐνῶπα); cf. aussi, au second

terme de composés, εὐ-ώψ, εὐ-ῶπις (servant de fémin terme de composes, 20-my, o como figure aussi da cf. βο-ῶπις); il est possible que ce mot figure aussi da cf. $\beta o - \hat{\omega} \pi \iota c_j$; it est possible que la ferox, atrox, etc. (v. atrox) de les adjectifs tels que la ferox, atrox, etc. (v. atrox)les adjectiis teis que las. 1000, ποτετα, de plus, gr. πρόσωπον et skr. prátīkam « visage, notera, de plus, gr. προσωπον συστική γικασοι άπικαπ « face », irl. enech « visage ». Il y a, de ce nom un dérivé thématique dans les types antiques et lon ginquus, propinquus; cf. skr. apāk « en arrière » et apā kah « qui vient de loin », nīcāt « d'en bas » et nīd « bas », v. sl. nici. — Ce qui fait que le nom de l' varie d'une langue à l'autre, ce sont les croyances atta chées au mauvais œil (v. inuideō); ceci résulte notam ment de faits iraniens; dans l'Avesta, le nom correction pondant au vieux nom neutre de la racine, à élàrgiss ment s (cf. v. sl. oko « ceil », gén. očese), véd. dkşi (piš aksnáh), à savoir aši, désigne l' « œil » d'êtres mauyais en vieux perse, l' « œil » est nommé (h)u-čašma, litik ralement « bon œil »; on s'explique ainsi l'usage di nom iranien ordinaire, av. čašma, et le fait que le sans. krit cáksuh (aussi neutre) est formé autrement. Tandie que, pour « oreille », le latin a auris, aurēs, fait sant doute sur un ancien duel, il n'a rien qui réponde aux duels v. sl. oči « (les deux) yeux » (neutre), lit. nki hom. δσσε, arm. ačk' « yeux » (ce dernier sert comma pluriel). Dans la forme lat. oculus, de type dérivé la suffixe -lo- indique ici un être actif, de genre animé les figulus), et n'a pas valeur de diminutif; cf. Meillei BSL 34, 131, qui cite lac. ὀπτίλος qui a même sul fixe. Le gr. ὀφθαλμός et le got. augo offrent des formations volontairement altérées et l'irlandais a rem. placé le vieux nom de l' « œil » par le nom di « soleil » : súil. Le latin n'a pas conservé la forme consonne géminée attestée par gr. окком (chez Hésy chius) et par le k de akn « œil » en arménien ; les graphies occulus sont récentes et il n'y a pas d'exemple d'une scansion ōcculus. — En somme, le nom de l'or gane de la vision et du visage est presque partout tiré d'une racine dont la forme verbale sûrement ancienne est un présent désidératif; le lituanien, où les présents à nasale infixée se sont développés, a, de plus, anhu àkti « recouvrer » ou « perdre » la vision. Pour « voir on a recours à des racines qui se rapportent à la connaissance, v. uideo, ou l'observation, v. specio (qui fournit en latin les formes à préverbes).

ödī, ōsus sum: haīr. La langue classique emploie seulement ōdī ε je hais », parfait à sens de présent, dont l'ō alterne avec l'ŏ de ŏdīum; la langue archaïque connaît une forme déponente ōsus sum, par exemple Plt., Am. 900; cf. Festus 220, 2, qui rappelle le sens actif de perōsus; et Aulu-Gelle 4, 8, 3. Sur ōdī a été refait un présent ŏdiō, -īs (cf. coepiō de coēpī) fréquent dans la latinité impériale, et en particulier dans le latin de l'Église, qui a entraîné un parfait ōdīuī dont le premier exemple est cité par Cicéron, Ph. 13, 19, 42. Ancien usuel, classique. Non roman. Adjectif: ōdibilis (Acc.; rare).

Formes nominales et composés: odium: haine et objet de haine ou de dégoût (ancien, usuel; M. L. 6038 al odiōsus: odieux; qui, dans la langue familière, s'est affaibli et n'a plus signifié que « ennuyeux, insupportable » (cf. comme le fr. « c'est odieux »), sens qu'on trouve aussi dans odium, cf. molestus; odiōsicus, formation plaisante de Plaute. De odium a été tiré à basse

époque le dénominatif inodiāre conservé dans les langues époque (cf. fr. ennuyer); cf. ALLG 12, 49, et M. L. romanes (cf. ennuyer); B. W. s. u.; les notes tironiennes 1448 (cf. *odiāre, 9701); B. W. s. u.; les notes tironiennes ont aussi odietās.

ont aussi perōdī, perōsus : formes renforcées de ōdī, exosus ; perōdī perōsus : formes renforcées de ōdī, exosus a subsisté dans quelques dialectes italiens.

M. L. sva...

La forme de ödī et l'alternance ödī: ödium suffisent a indiquer que le groupe est ancien. Mais aucune langue indiquer que le groupe est ancien. Mais aucune langue n'en offre les correspondants exacts. On rapprochelarm. n'en offre les correspondants exacts. On rapprochelarm. n'en offre les correspondants exacts. On rapprochelarm. n'en offe laid » (all. hässlich); encore l'a de arm. ateam pose-t-il des questions. — Étant donné qu'il y a des rapports tels que celui du gr. x-άπρος avec lat. aper (v., toutefois, ce mot), con est tenté de rappeler ici got. hatis « haine » et hatan, haijan « hair » et, par suite, gall. cawdd « colère », irl can, haijan « hair » et, par suite, gall. cawdd « colère », irl can et gall. cas « haine », et enfin le génitif osque cadeis « inimicitiae ». Le rapprochement de odor n'est qu'une nlaisanterie.

odor (ancien odōs), -ōris m.: odeur (sens propre et figure), souvent avec la nuance « bonne odeur, parfum », comme le français familier « odeur » (cf. la glose odor:

Dérivés et composés : odōrus et inodōrus (époque impériale = ἀνώδης); odōrō, -ās : exhaler une odeur, M. L. 6040?; odōrōr, -āris : flairer, sentir une odeur; et inodōrō (Col.); odōrātus : qui exhale une odeur; odōrātus, -ūs m., -rātiō (rare); odōrātius (Plin.) « parfumeur »; odōrāmen, odōrāmentum (tardifs) = θυμαμα : parfum; odōrābilis (S¹ Ambr.); odōrātīuus (Ps.-Apul.); odōrifer (poétique); odōrificātus (S¹ Ambr.); odōriseguus (Liv. Andr.); odefaciō, P. F. 189, 9 (v. oleō); odōristicus, Diosc. 1, 10.

Varron, L. L. 6, 83, signale aussi une forme olor: littera commutata dicitur odor, olor; hinc olet et odorati (et oloratus) et odoratus. La forme ne figure pas dans les textes (il n'y a, malgré Fr. Muller, aucune trace de *olos dans Plt., Ps. 841), mais se retrouve dans les Gloses et semble avoir appartenu à la langue parlée, car elle est représentée dans les langues romanes; cf. M. L. 6062. Par olor, il est possible de rattacher à odor le verbe oleō, qui en est difficilement séparable. V. oleō.

Odor représente un thème en *-es- qui est conservé aussi dans gr. δυσ-ώδης « qui a une mauvaise odeur », ໜ່-ώδης « bien odorant », et en latin même peut-être par ode-facio, etc., et avec vocalisme zéro du suffixe, dans le premier élément du gr. όσ-φραίνομαι « je sens (une odeur) », tandis que le grec a un autre type : dor. όδμά (hom. ion. όδμή), att. όσμή. La même racine apparaft dans une forme verbale, sans doute un ancien présent radical athématique, représenté par des présents en *-ye- : gr. ὄζω, d'une part, lit. udžiù « je sens (une odeur) », d'autre part. L'arménien a, avec h initial ajouté (comme dans d'autres cas analogues), hot « odeur » et hotim « je sens une odeur », et la forme intensive hototim « je flaire », avec un redoublement semblable à celui qu'offre le parfait gr. ὄδωδα. Pour le verbe, le latin a recouru, comme il a fait souvent, au type de sedeō, d'où oleo, olerel(avec perfectum olui, indiquant qu'il n'y avait pas d'ancien parfait, ainsi qu'on le voit par gr. όδωδα). L'I de oleō, en face de odor, rappelle le cas

de solium : sedeō, et aussi de lacruma, lingua; il y a ici un fait dialectal qui a été souvent discuté; v. Stolz-Leumann, Lat. Gramm. 5, p. 128, avec la bibliographie indiquée, et Goidanich, Varietà etniche e varietà idiomatiche in Roma antica, dans Atti d. 1° Congresso di Studi Romani. Festus atteste l'existence d'un ancien odefacit. Une influence de oleum est ici possible. — Pour une autre racine se rapportant à l'odeur, v. fragrāre.

offa, -ae f.: boulette de pâte ou de viande, bouchée: penitam offam Naeuius (Com. 122*) appellat absegmen carnis cum coda: antiqui autem offam uocabant abscisum globi forma, ut manu glomeratam pultem, Fest. 282, 12; cf. 260, 15. Ancien, usuel et familier: cf. le proverbe inter os et offam; sert de cognomen comme Ofella, -lus Offanius. Conservé dans les dialectes italiens, M. L. 6041 a, de même que le diminutif öffëlla, id. 6042, attesté en latin sous la forme ofella avec f simple. Celtique: britt. yffl.

Autres dérivés : offula, M. L. 6047; offarius (cocus), Isid., Or. 20, 2, 26; offatim (Plt.).

Terme technique, à -ff-, d'origine inconnue.

offendix, -icis (Gloss.) f.?: ancien terme du rituel, désignant les nœuds du cordon servant à tenir l'apex; cf. l'explication et l'étymologie populaire données par Festus, 222, 13: -ces ait esse Titius nodos, quibus apex retineatur et remittatur. At Veranius coriola existimat quae sunt in loris apicis, quibus apex retineatur et remittatur, quae ab offendendo dicantur. Nam cum ad mentum peruentum sit, offendi mentum. La forme offendimentum qu'on lit dans l'abrègé de Festus semble tirée, par étymologie populaire, de offendit mentum.

Survivance latine isolée, dans le vocabulaire religieux, d'une racine qui a été importante en indo-européen, mais qui a tendu à s'éliminer parce qu'elle ne fournissait pas de présent viable. Le présent du type got. binda « je lie » provient d'une innovation germanique; la sanskrit a une forme, aussi nouvelle, badhnāmi « je lie ». Le grec n'a que des noms : πεῖσμα « câble, cordage » (de *φενθ-σμα), πάσμα (et πέσμα) « pédoncule » (chez Hésychius) et πενθερός « parent par alliance (beaupère, beau-frère) » en face de lit. benāras « compagnon » et de skr. bānāhuh « compagnon, parent par alliance ». Pour le celtique, W. Stokes a rapproché m. irl. buinne, bunne « lien », etc. Même formation que dans appendix, etc. Quantité de l'i inconnue: long?

offendo : v. tendo.

offerûmenta, -ae f. : couture, reprise, joint. Mot de Plaute, Ru. 753, dont l' \bar{u} est attesté par la métrique. Sans doute à rattacher à $fer(r)\bar{u}men$ et forgé plaisamment pour équivoquer avec offer \bar{o} ; v. p. 229. Sans autre exemple.

officina: v. opus, opifex.

officium, -ī n.: sens premier « travail, exécution d'une tâche, ou tâche à exécuter »; de *op(i)-fici-om (v. opus et cf. artifex, artificium) dérivé de opifex, avec la même réduction que dans officina (cf., toutefois, Juret, REL 16 (1938), p. 61). Le mot a pénétré dans la langue du droit public, où il a désigné les obligations d'une charge, les tâches du magistrat, puis les magistrats euxmêmes; dans la langue philosophique, où il a servi à

traduire τὸ καθηκον « le devoir », cf. Cic., Off. I 3, 8, perfectum officium rectum uocemus, quod Graeci κατόρθωμα; hoc autem commune καθηκον uocant; et, par rapprochement avec ops, opis, le « service rendu », cf. Sén.,
Benef. 3, 18, 1, officium esse filii, uxoris, earum personarum, quas necessitudo suscitat et ferre opem iubet, et la
« fonction » d'un organe, etc.; dans la langue de l'Église,
« l'Office » divin. Attesté de tout temps. Non roman.
Celtique : irl. oific.

Dérivés: officiosus: conforme au devoir; officieux (Cic.); et inofficiosus (Apul.); officiose adv.; officiositas (bas latin, Sid.); officiperdus (Cato, Distich.); officialis (époque impériale): relatif aux devoirs, libri officiales; subst. officialis m., synonyme tardif de apparitor, M. L. 6044. irl. officel.

*offimentum n. (sans doute i long): mot de glossaire, traduit par $\pi\eta\lambda\delta\varsigma$, CGL II 138, 18; et elos, II 527, 1, que Bücheler interprète par $\eta\lambda\varsigma$, faisant dériver le mot latin a figendo; cf. offigē.

offūcō, offōcō : v. faux. M. L. 6046.

öhō (ŏhō): holà! Exclamation familière; cf. gr. ωή; comme oi « aïe! » représente ol. of.

oi, oiei : hélas!, aïe! (Plt., Tér.).

*ola: summi [h]umeri pars posterior, Isid. 11, 1,62. Inexpliqué; v. Sofer, p. 16.

olca, -ae f.: campus tellure fecundus, tales enim incolae olcas uocant. Mot gaulois cité par Grégoire de Tours, Conf. 78, p. 795, 4; cf. M. L. 6050.

olea, -ae; olīua, -ae f.: olive, olivier; olīuae columbārēs = ἐλᾶα κολυμβάδες; cf. Niedermann, BphW. 1911, 1433. Masculin tardif olīuus « olivier » dans l'Oribase latin.

oleum, -I; oliuum, -In.: huile [d'olive]. A la différence de ficus, rosa, etc., dont l'équivalent se retrouve en grec, mais qui ne viennent pas du grec, oliua, oleum proviennent du gr. $\delta \lambda \alpha(F) \vec{a}$, $\delta \lambda \alpha(F) \vec{o}$ et sont empruntés à un dialecte qui conservait le F au moment de l'emprunt: cf. Achiui de 'Ayau(F)ol. Sur la date de l'emprunt, v. Fenestella dans Pline 15, 1. Comme c'est le fruit qui fournit le produit principal, la forme féminisée du grec $\delta \lambda \alpha(F) \vec{a}$ désignait à la fois l'arbre et le fruit, l' « olivier » et l' « olive »; la forme neutre $\delta \lambda \alpha(F) \vec{o}$ désignait le produit, l' « huile ». Un masculin $\delta \lambda \alpha(F) \vec{o}$ désignait l' « olivier sauvage », lat. oleāster.

L'o de olīua, olīuum atteste un l vélaire qui est normal devant ai et encore devant la forme ei (d'où ī lors de la réduction de ei à ī) issue de ai en syllabe intérieure. Oleum est issu de *oleiuom, représentant *elai-won, comme deus de deiuos; olīuum est rebâti sur les cas obliques olīuī, olīuō.

Ces mots, entièrement latinisés de bonne heure, ont fourni de très nombreux dérivés à suffixes latins : oleāceus, oleārius, oleāris, olēūrius, oleōsus; oleāginus (-gineus), -a uttis, Plin. 14, 38; oleātus; oleāmen (Scribon.); oleāgō (Gloss.), nitor in corpore ex oleo uel sudore (cf. aussi o.: χαμέλαια, Diosc. 4, 169); oleāster (-strum) « olivier sauvage » et variété de buis; oleāstellus, cf. pour le suffixe patrāster; olētum, olīuētum « oliveraie »; olīuēta,

-ae « récolte des olives » (archaïque ; cf. Fest. 220 oleitās, olīuitās, même sens ; olīuāns (Piin.), olīu (Sid.) : qui cueille les olives, cf. (h)olitor; compolītuifer (Vg.). Sur oleomela, adaptation de ελαμίνη qui, chez Pline, 15, 32, désigne non l'arbre, mais la gom qui en découle, v. l'article mel. Cf. encore oleoselinu sorte de persil (Isid.), déformation de ελεισσέλινης

Les langues romanes ont conservé öleum (en parts sous des formes savantes): M. L. 6054, ölīua, 6056 ölīuus, 6058; oliuētum, 6057; oleārium, 6051; oleasē

En celtique : irl. ola, olegende; britt. olew; germinique : got. alew de *olevom; v. h. a. ol(e)i « Öl .

oleō, -ēs, -uī, -ēre (doublet olō, -is, -ĕre dans pl Mo. 278; Poe. 268; Afran., Pomp., cf. Non. 147, 1] exhaler une odeur, sentir. Ancien, usuel. M. L. 663 Celtique: v. bret. eli « redoleat »; peut-être gall. eli, da « oindre, onguent ».

Dérivés et composés : olāx, olācitās, CGL Scal. Y 606, 6 et 7; olor (v. odor), M. L. 6062; olitiō (Sch. Larg.); olenticētum, création d'Apulée d'après senicētum; olidus « qui sent », et, par euphémisme, « qui sent mauvais », cf. olētum, neutre d'un adjectii olētum « stercus humanum », P. F. 221, 8. Conservé dam dialecte italien, M. L. 6055 a, ainsi que son dérivé *öltdīāre, id. 6055 (les gloses ont olido: ὅζω, CGL 11 379, 43). De olētum: olētō, -ās (Frontin). Cf. peutêtre aussi exolētus (v. alō).

ol(ĕ)faciō; ol(e)faciō (dont un doublet ancien ode faciō est attesté par Festus, cf. P. F. 110, 9]: sentir une odeur, flairer; et leurs dérivés: olfactus, -ūs m., olfactōrium, -riolum « boîte à parfums », etc., tous tardifs.

adoleō: exhaler un parfum, cf. Thes. I 794, 31 inolēns, -tis (Lucr. = ἀνώδης); oboleō (Plt.); peroleō (Lucr.); praeoleō (praeolō, Plt., Mi. 41): sentir d'avance ou de loin; redoleō: renvoyer une odeu; sens figuré « sentir (= avoir l'air), respirer »; subola (rare), ne s'emploie qu'à l'impersonnel subolet mhi « l'odeur m'en arrive; je flaire » (sens figuré); graue, suāue-olēns (anciens juxtaposés); -olentia, dont a été tiré le simple olentia (Tert.).

olērī : v. aboleō.

olēscō : v. alō.

olim: à ce moment-là, un jour, une fois. Adverbe de temps marquant l'éloignement par rapport au présent, qui s'emploie du passé comme de l'avenir ou d'un moment quelconque indéterminé, mais non actuel. Prend ainsi le sens de « parfois, quelquefois ». Ce n'est qu'à l'époque impériale (Plin., Tac., Sén.) qu'il prend le sens de iamdiū. Le olim oliorum de Pétrone, Sat. 43, est obscur et peut-être corrompu. Ancien, usuel et classique.

Même thème que ollus; pour le suffixe, cf. exim, interim.

V. ille.

ölitānus (-neus): adjectif glosé uetustus. Tardif (Charis., Marcell., Gl.). Adjectif apparenté à ölim, ollus. Cl.

midaneus, praesentāneus, qui supposent *subitānus midaneus), praesentānus; v. Thomas, Mél. Havet,

olla: v. aula, M. L. 6059; ollārius, 6060.

olle, ollus, olla (neutre non attesté): pronom démonstratil, doublet archaïque de ille, encore employé monstratil, doublet archaïque de ille, encore employé monstratil, doublet archaïque de ille, encore employé monstratil, a committe committe en la praecone, dicitur la la centuria »... in funeribus indictiuis, quo dicitur ollus leto datus est ». Le nominatif olle est dans une ide Servius Tullius citée par Fest. 260, 9, si parentem loi de Servius Tullius citée par Fest. 260, 9, si parentem loi de servius Tullius citée par Fest. 260, 9, si parentem du datif singulier olli et des nominatifs et datifs-ablatifs pluriels olli, ollis. L'abrégé de Festus, 17, 23, note: ab oloes dicebant pro ab illis; antiqui enim litteram non des dicebant pro ab illis; antiqui enim litteram non geminabant, et 217, 2, ollic, illic. Cf. olim et uls, ultrā. V ille.

olor, -ōris m.: cygne. Peut-être depuis Lucilius [268 M.]; toutefois, le texte (Non. 200, 20) est cor-gmpu. Surtout usité dans la langue impériale (poètes, pline). Cicéron et Lucrèce ne connaissent que l'emprunt grec cycnus.

Dérivés et composés : olōrīnus; olōrifer (Stace,

Le mot ne se retrouve clairement qu'en celtique : gall eleirch (pluriel) « cygnes », irl. ela « cygne ». Le grec a des mots de forme voisine, mais de sens différent : gr. Βώριος, désignant à ce qu'il semble un oiseau aquatique, mais peut-être faut-il lire ἐρορδιός « héron », et bla « oiseau chanteur des marais ». Ailleurs le « cygne » a des noms sans doute tirés de la blancheur de son plumage : ainsi v. h. a. albiz et sl. lebedī, et ceci conduit à rapprocher avec vraisemblance un groupe de mots signifiant « blanc », v. albus et alica, avec le renvoi à l'étude de V. Bertoldi. L'italique et le celtique auraient des formes à vocalisme e (olor de *elor devant l vélaire ; cf. holus).

*oluatium: Antistius Labeo ait esse mensurae genus, Fest. 222, 18. Sans autre exemple; peut-être à lire oliuatium.

olus, olusātrum : v. holus.

omāsum (omassum), -I n.: tripes de bœuf, gras double. Sans doute gaulois, glosé βόειον κόπαιον λιπα-ρον τῆ τῶν Γάλλων γλώττη, CGL II 138, 29. Mot populaire, attesté depuis Naevius.

ōmen, -inis n. (osmen de Varr., L. L. 6, 76 et 7, 97, est peut-être une forme inventée pour justifier l'étymologie osmen ab ore) : présage. Le faux rapprochement de ōmen et de ōs (Cic., Diu. 1, 45, 102; Festus, P. F. 213, 2) a fait que ōmen a souvent le sens de « parole de bon ou mauvais augure; présage donné par la voix », et nōmen est souvent en rapport avec ōmen : bona nomina, bona omina, dit Cic., l. l. Mais la formation *ōs-men serait sans exemple et dépourvue de sens; le suffixe d'instrument -men s'ajoute à des thèmes verbaux (cf. lū-men, mō-men, nū-men, etc.), non à des thèmes nominaux. D'autre part, ōmen et son dérivé ōminōsus se disent de toute espèce de présages; cf. Vg., Ae. 2, 691, da deinde auxilium atque haec omina firma, et Messala ap. Gell. 13,

14, 5, montem... auibus obscenis ominosum. Ancien, usuel et classique.

Dérivés et composés: ōminor, -āris (ōminō, Pomp.): présager; ōminātor, -tiō (rares); ōminōsus (cf. portentōsus); ōminātis et in-ōminātis: de mauvais présage (Gell., Macr.); inōminātus, dans -a cubilia, Hor., Epod. 16, 38 (calque du grec ǎθυτος?).

abōminor, -āris (abōminō; la forme déponente semble la plus ancienne. Priscien, GLK II 380, 11, note comme une singularité l'emploi du passif par Verrius Flaccus): repousser comme un mauvais présage; et, dans la langue commune, « s'écarter avec horreur de, détester, abominer » = ἐκοχρύσσω. Ancien, usuel. Dérivés (presque tous de la langue de l'Église); abōminātiō « fait de repousser » et « chose abominable » (= βδέλνγμα); abōmināmentum; abōminābilis; abōminōsus. M. L. 34 (?).

Omen représenterait *aug-s-men d'après Havet, MSL 4, 223, et s'apparenterait à augeō, augur, qui appartiennent également à la langue augurale. On ne peut faire que des hypothèses incertaines. Cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr. 5, p. 113.1

ōmentum, -ī n.: membrane graisseuse qui enveloppe les intestins; épiploon ou tablier; par suite « membrane ». Le sens étant « ce qui recouvre, enveloppe », comme abdōmen (cf. Celse 4, 1; Plin. 11, 204, o. sunt membranae quae exta continent, Schol. Pers. 2, 47), on a pu imaginer que ōmentum remonte à *ouimentum (cf. ind-uō, ex-uō), avec réduction dialectale de ou à ō. Terme technique qui n'apparaît pas avant Catulle, suspect d'être emprunté, comme omāsum. La forme ōmen (Arn.) est refaite d'après mōmen, mōmentum.

Dérivé : ōmentātus (Apic.). 1

ommentans : v. maneo.

omnis, -e: adjectif et pronom correspondant pour le sens au gr. πᾱς, πᾱσα, πᾱν « tout, toute; tous, toutes », le neutre omne traduit dans la langue philosophique le gr. τὸ πᾱν. Au singulier, omnis a le sens indéfini « toute espèce de »; omnis homo « tout homme; l'homme en général »; Cic., Off. 1, 43, 152, cum omnis honestas manet a partibus quattuor. Du sens de « en général », on est passé au sens de « dans l'ensemble »; de là des emplois comme Cés., B. G. 1, 1: Gallia est omnis diuisa in partes tres. — Tōtus signifie « entier, total »; toute-fois, au singulier, tōtus et omnis s'emploient souvent l'un pour l'autre, même chez Cic. et Cés., e. g. B. G. 3, 8, 1, omnis orae maritimae, et 3, 16, 1, totius orae maritimae.

Dérivé: omnīnō adv., « en totalité, entièrement; en tout; en général, dans l'ensemble ». Sert aussi de particule affirmative. Souvent joint à une négation qu'il renforce, comme notre « pas du tout, rien du tout ». Sans doute ablatif d'un adjectif *omn-īn-us.

Nombreux composés en omni-, type omnimodīs, dont beaucoup sont des imitations littéraires de composés grecs en παν- (e. g. omnipotēns = παγκράτωρ).

Omnis, bien qu'attesté de tout temps, n'est guère conservé que dans les dialectes litaliques; cf. M. L. 6064. Partout ailleurs, il a été éliminé au profit de tôtus, tottus.

Aucun mot pareil ailleurs. Les mots signifiant « tout »

diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre ; gr. πας n'a pas non plus d'étymologie claire. On pense naturellement à un dérivé de ops.

onager (-grus), -grī m.: emprunt au gr. ὄναγρος; depuis Plaute.

onco. -as. -are : braire (se dit de l'âne, Carm. Philom. 55, oncat asellus, où un doublet unco est employé en parlant de l'ours, ibid, 50).

L'o initial de ce mot tardif montre qu'il est emprunté au gr. όγκάομαι; cf. roncō.

onus, -eris n. : charge, fardeau (s'emploie au propre et au figuré). Ancien, usuel, classique. Conservé en logoudorien? Cf. M. L. 6066.

Dérivés et composés : onustus : chargé, d'où en bas latin onusto, -as : onero, -as : onerarius : -a nauis : onerosus (poétique et postclassique) et inonerosus (Ignat.); onerositas (Tert.); deonero (rare); exonero: décharger; obonero (Rufin). Graphies artificielles honus, honustus, en jeu de mots avec honos.

L'o radical ne s'explique pas directement dans un thème en *-es-. L'a du mot correspondant skr. ánah (gén. dnasah) « voiture de charge » est ambigu. Le grec a un dérivé d'un nom radical apparenté dans ἀνία « chagrin », lesb. δνία et ανιος « importun, fâcheux ». Le vocalisme de onus peut venir d'une forme à vocalisme o de ce nom racine (cf. honos et pondus) ou être dû à une assimilation *enos > *onos, onus

opācus, -a, -um : -a uocantur umbrosa (Fest. 200, 5) « qui est à l'ombre » (opposé à aprīcus; cf. Cic., Part. Or. 10, 36; Varr., R. R. 3, 14, 2); et par suite « obscur, où la lumière ne pénètre pas ». Ancien (Pacuv.), usuel, classique. A la différence de obscūrus, ne s'emploie pas au sens figuré. M. L. 6069.

Dérivés et composés : opācitās (époque impériale) : opāco, -ās: ombrager, M. L. 6068, et inopāco (Col.): inopācus = ἄσκιος (Gloss.).

On admet souvent qu'il y a ici un dérivé de la préposition op-, ob- avec un suffixe *-āko-. Mais pareil suffixe n'est guère usuel en latin : du reste, il ne s'ajoute pas à des prépositions (le type de skr. apāka- est tout différent; v. sous oculus). Et cette étymologie ne rendrait, en tout cas, pas compte du sens matériel de opacus. Donc, étymologie inconnue.

opalus, -I m. : opale (Plin., Isid.). Sans doute mot d'emprunt; le grec a ὀπάλλιος, qui semble provenir du skr. úpalah « pierre ».

opera : v. opus.

operio : v. aperio.

opicus, -a, -um : autre forme du nom des Osques, cf. gr. Όπικοί et Fest. 204, 28, employé comme terme d'injure, « ignorant, sot ».

opifera n. pl. : v. ops.

ōpiliō (ūpiliō), -ōnis m. : 1º berger; 2º sorte d'oiseau. « genus auis », P. F. 207, 11, qui n'est pas autrement connu, peut-être la bergeronnette. Cf. opunculo.

Ancien (Plt., Cat.), mais rare; la variation \bar{o}/\bar{u} est probablement d'origine dialectale.

Sans doute ancien composé dont le premier terme

serait ouis (v. ouis) et dont le second n'est pas in On explique arm. hoviw « berger » par *owi pa deur de moutons ». Cf. gr. οἰοπόλος.

opīmus, -a, -um : gras (souvent joint à adipālis lis, pinguis); par suite vice.

praecipue pingues; et opima, magnifica et ampla, praecipue pingues; et opima, praecipue pingues; et opima, praecipue pingues; et opima, praecipue pingue 22. Ancien (ci. Lex rumae 2, archive special control optima optim classique. Specialise dans la serie designait les dépouilles enlevées par un général rough à un général ennemi qu'il avait mis à mort; cf. R

Dérivés : opīmitās (rare) ; opīmō, -ās (époque in périale); et Opīmius, nom d'une gens à Rome. Sans rapport avec Ops, malgré Festus.

Pas d'étymologie claire; v. Benveniste, BSI (1955), p. 31, qui rapproche gr. πτμελή « graisse γ

opinor (opeinor sur un miroir de Préneste, CIL 1256) v. R. Bloch, Rev. Phil. 1952, p. 181 sqq.), -āris, -āris, sum. -ārī (doublet archaīque opīnō, -ās) : avoir ina opinion, être d'une opinion ; souvent employé en incissi opinion, etre a une opinion , c'est mon opinion , c έμοι δοκεί. Les autres formes sont rares. Opinor etal substantif correspondant opīnio, dans la langue philo sophique, traduisent δοξάζω, δόξα, que les Grecs no posent à ἀλήθεια, γνῶσις, ἐπιστήμη et aux verbes con respondants; opīniō a pris le sens de « croyance » (pour lequel il n'y a pas de mot apparenté à crēdo, et mi fides ne rend pas), souvent avec la nuance accessom de « croyance imaginaire ou fausse », ainsi Cic., Scaur apud homines barbaros opinio plus ualet saepe quam ru ipsa; opīnātus celui de « imaginaire » : -a bona, mala Svnonyme de δόξα, il est aussi devenu synonyme fama au sens de « réputation, renommée »; de là, à hasse époque. opinātus au sens de « célèbre, fameux ». Au sens philosophique de opīniō se rattachent opīnābilis, qui traduit le gr. δοξαστός, οριnātio = δόξασμα, οριnā tor = δοξαστής, tous deux créés par Cicéron, sans doula d'après Platon (sur le sens de opinator « collecteur de blé pour l'armée », v. les Cod. Iust. et Theod., St Aug Epist. 268, 1); opīniosus (Tert.). Lucrèce crée opinatus (4. 465) parce que opinātio n'entre pas dans l'hexamètre. Ancien (Naev., Plt.), classique. M. L. 6073 a

Autres dérivés et composés : adopinor : création de Lucr. 4, 816, pour traduire προσδοξάζω; inopīnātus necopinātus (classique, Gic.) « inattendu », sur lequel été fait sans doute analogiquement inopīnāns (unique ment dans les historiens, non dans Cic.); necopinans inopīnus, necopīnus. Il est difficile de dire si opīnor est dérivé de l'adjectif opīnus que supposent les composer in- et nec-opīnus ou si, au contraire, inopīnus, necopi nus sont refaits d'après in- et necopinatus. L'apparition tardive de in- et nec-opīnus, qui ne sont attestés qu'a partir de Virgile, donnerait à croire que ce sont de formes créées sur opinio d'après le modèle grec 8654 άδοξος. Cf. anhēlus et festīnus.

On a rapproché le groupe de optio, optare : opinio opināri seraient dérivés d'un thème en *-yen-, fait sur *op-. Mais le sens diverge et la formation serait d'un type sans doute unique en latin (cf., toutefois, festino) Donc étymologie obscure.

opis : v. optiō. opiter (8): est cuius pater auo uiuo mortuus est, opter (v) and quod obitu patris genitus sit, aut quod quod nocabulo aut quod haheat. i. e. pro duto wocavan habeat, i. e. pro patre, P. F. 201, 17. siem so pare, r. F. 201, 17. Usité seulement comme prénom ; cf. T.-L. 2, 17, 1 et 54, 3. usité sememon.

L'orthographe par o et la quantité brève de l'o (Sil. L'ortnographie Par quantité prève de l'o (Sil. 10, 13) excluent que l'on ait ici un composé de 14 10, 13 excluent que l'on ait ici un composé de tal. 10, 101 acres de de pater, composé dont la structure serait, du cues et de pater aux règles. Le proprie de contraire aux règles. Le proprie de la contraire de contraire contraire aux règles. Le premier terme de ce composé est donc indéterminé.

opitulor : v. ops

oportet, -uit, -ēre : impersonnel « il faut », δεῖ lomme pour libet, etc., quelques traces de pluriel, e. (comple pour le fréquentes de pluriel, e. g. oportuerint, Caec.; oportuerint, Tér., plus fréquentes basse époque, v. Souter, s. u.). Marque à l'origine la onvenance, le devoir moral plutôt que la nécessité; convenance que Cicéron oppose oportet « il est bon de, expédient de » à necesse est « il est nécessaire de ». opus expenient de »; e. g. Verr. 2, 4, 39, § 84, tamquam in fieri non solum oporteret, sed etiam necesse esset; et Att. 13, 25, 1, hoc fieri oportet et opus est. Cf. encore Ron, ap. Cic., Tu. 2, 17, 39, qui alteri exitium parat. aum scire oportet sibi paratam pestem... parem (il est bon au'il sache...). A servi ensuite à exprimer l'idée de devoir. d'obligation, Cic., Or. 22, 74, « oportere » enim perfectionem declarat offici, quo ct semper utendum est. nomnibus; « decere » quasi aptum esse consentaneumaue tempori et personae. Ancien, usuel et classique. Formes mmanes rares et douteuses. M. L. 6075. Pas de dérivés. Dans la langue familière, comme le fr. « devoir », sert indiquer une probabilité, e. g. Plt., Ru. 568. meas aportet intus hic esse mulieres « Ce doit être... ».

A été expliqué comme issu de *op-uortet, de *uorteo mii s'apparenterait à uertō (cf. τρομέω, τρέμω et, pour la sens. καθήκει). Mais le latin n'a pas, sans préverbe. de verbe pareil à v. sl. orŭtěti « tourner », et l'étymologie reste en l'air. Rapproché de opportunus par les Latins. d'où la graphie opportet fréquente dans les manuscrits et, inversement, oportūnus.

opperior : v. perīculum.

oppidum, -I n. : 1º ville fortifiée, place forte; puis ville, en général, par opposition à Vrbs, réservé à Rome; de là oppidanus (par opposition à urbanus) « provincial »; cf. Cic., Brut. 69, 242, oppidanum et inconditum genus dicendi; oppidani chez les historiens désigne aussi eles habitants d'une place forte assiégée », et par suite les « assiégés »; 2º synonyme de carceres « barrières du cirque », endroit d'où s'élancent les chars ; cf. Varr., L. L. 5, 153, in circo primum unde emittuntur equi, nunc dicuntur carceres, Naeuius oppidum appellat; et P. F. 201, 6 sqq. Ancien (Plt., Enn.), usuel et classique.

Dérivés et composés : oppidulum (Cic., Hor.) ; oppidatim (Suét.); oppidaneus (Cod. Theod.); inoppidātus (= ἀοίκητος; tardif et rare).

A la même forme, mais sans rapport de sens immédiatement visible, se rattache:

oppido : adverbe de la langue familière, synonyme renforcé de multum qui appartient surtout à l'époque republicaine et était tombé en désuétude au temps de Quintilien; cf. I. O. 8, 3, 25. L'abrégé de Festus, P.

F. 201, 9 sqq., en donne une étymologie peut-être populaire : oppido ualde multum. Ortum est autem hoc uerbum ex sermone inter se confabulantium, quantum quisque frugum faceret, utque multitudo significaretur, saepe respondebatur quantum uel oppido satis esset. Hinc in consuetudinem uenit ut diceretur oppido pro ualde multum. Itaque si qui in aliis rebus eo utuntur, ut puta si quis dicat a oppido didici, spectaui, ambulaui », errant quia nulli eorum subici potest, uel quod satis est.

Oppido est l'ablatif n. d'un adjectif pris adverbialement, qui rappelle gr. ἔμπεδον « solidement, ferme-

Sur la façon dont oppidum peut se rattacher et à oppido et au substantif indo-européen représenté par skr. padám « pas, trace de pas, lieu, place », gr. πέδον « sol, terre », arm. het (gén. hetoy) « trace de pas », ombr. perum, persom- « trace », on ne peut faire que des hypothèses incertaines. — Le nom de la « citadelle » représenté par skr. pūr, lit. pilis, gr. πόλις (πτόλις) n'est pas attesté hors de ce groupe oriental de l'indo-européen. Le germanique et le celtique ont des dénominations isolees : v. h. a. burg, etc., et gaul. dunon. Le lat. oppidum est aussi propre au latin.

oppīlē, -ās, -āuī, -ātum, -āre: boucher (un vase, une porte, etc.); oppīlātiō. Comme obtūrō, attesté depuis Caton jusque dans la Vulgate. Demeuré dans quelques dialectes romans, dont certaines formes supposent un doublet *appilare, M. L. 6076 (cf. obturare et *atturare). De pīlō (v. pīla) ou de pīlum?

opportunus, -a, -um : v. portunus, sous portus.

*ops, opis f. (le nominatif singulier du mot en tant que nom commun n'est pas attesté; en tant que nom propre, il existe un nominatif Opis, Plt., Ba. 893, Minerua, Lato, Spes, Opis (opes B obs C) Virtus, Venus; et P. F. 203, 19, Opis dicta est coniunx Saturni; mais Opis est une formation secondaire comme bouis, Iouis, canis, etc.; l'ablatif singulier est toujours ope dans les textes (opid de l'inscription falisque de Sardaigne, CIL I2 364, est analogique comme bouid, coventionid; cf. Ernout, Textes arch., no 62), Ope; on ne peut tenir compte de opi que Varron emploie à l'appui d'une fausse étymologie : oppidum ob opi dictum, L. L. 5, 141, ni de inopi, usité par les poètes dactyliques pour éviter le tribraque inope, et qui n'est pas plus probant que memori, etc.; le génitif pluriel est toujours opum).

Le sens est : 1º abondance; d'où « ressources, richesses, force », cf. Cic., Att. 14, 14, 5, omni ope atque opera enitar; souvent au pluriel collectif dans ce sens: opēs, cf. dīuitiae, copiae; 2º aide, assistance (o. ferre. petere, etc.). Personnifié et divinisé dans la déesse Ops Constua, Opis, femme de Saturne, déesse de l'Abondance (sur ope toitesiai de l'inscription de Duenos, v. Goldmann, Duenosinschr., 109 sqq.]; cf. P. F. 203, 18: Opis dicta est coniunx Saturni, per quam voluerunt terram significare, quia omnes opes humano generi terra tribuit...; de là : Opalia dicebantur dies festi quibus Opi supplicabatur, P. F. 201, 3. Gette personnification montre que ops appartenait d'abord au parler rustique (sabin). La langue a évité le monosyllabe du nominatif; il en est de même pour le composé cops, cf. plus bas. Les autres cas de ops se rencontrent plutôt à l'époque

républicaine; sous l'Empire, ils sont surtout du vocabulaire poétique, et l'emploi s'en raréfie à mesure que l'on avance. Non roman.

Dérivés et composés: opulentus (et plus rarement opulens, refait sur le superlatif opulentissimus, d'après beneuolentissimus/beneuolens, beneuolus; cf. pour le suffixe luculentus, fraudulentus, etc.): riche en, abondant en (avec l'ablatif); ou, absolument, « riche, abondant »; opulentia (ni dans Cic., ni dans Cés.) et pl. opulentiae = diutiae; opulentiās (Plt., Caec.); opulentō (rare, époque impériale); cf. aussi opulescō (-līscō dans Furius Antias ap. Non. 148, 15).

opifer: qui porte secours; sur opisphora, funes quae cornibus antemnae dextra sinistraque tenduntur retrouerso, Isid., Or. 19, 4, 6, v. Soler, p. 30 et 170, et Rich, s. u. opiferae. On a suppose une déformation, par étymologie populaire, de ὑπέρα, même sens.

Opigena, épithète de Junon, fille d'Ops, interprétée par la croyance populaire en «quae opem gignit»; cf. P. F. 221, 6, Opigenam Iunonem matronae colebant, quod ferre eam opem in partu laborantibus credebant.

opiparus (archaïque): abondant en ressources, richement préparé, abondant; opiparē (joint à opīmē dans Plt., Ba. 373); opitulus, -ī m.: O. Iuppiter et Opitulator dictus est, quasi opis lator, P. F. 201, 20. De là: opitulor, -āris (opitulō, Liv. Andr.): « porter secours », rare et archaïque; Cicéron l'emploie encore, mais sous l'Empire ne semble plus attesté après Pline; opitulātiō (Arn., Dig., Vulg.); opitulātus (Fulg.).

*cōps, *cōpis (attesté seulement à l'accusatif et à l'ablatif singuliers cōpem et cōpī): abondamment fourni de, riche. Rare et archaïque, détrôné par le dérivé de cōpia, cōpiōsus. De *cōps dérive:

cōpia: abondance, ressource, secours. Passé en irl. cób, coip. Personnifié et divinisé: cōpia qui remplace Ops, cf. Cornū Cōpiae; au pluriel cōpiae, spécialisé dans la langue militaire au sens de « ressources en hommes, forces, troupes »; cōpiōsus, cōpiōsē, cōpiolae, cōpior, -āris, cōpiārius, cōpiōsiās, tous rares et tardifs.

inops adj.: dépourvu de, sans ressource; inopia: manque; i. argenti: dénûment, disette; inopiosus (Plt., formation plaisante, cf. iéiūniosus, d'après copiosus).

Enfin, à ops il faut rattacher la glose opio: εὐπορῶ, CGL II 319, 5; et l'adjectif: optumus, optimus (formes isolées opituma, CIL VI 1958 [1² 1206]; opitumae, VI 17115, d'après Opis]: très bon, le meilleur, excellent. Sert de superlatif à bonus. Adverbe: optumē, optimē « très bien, fort bien ». Usité de tout temps; non roman.

Dérivés: optumās (optimās) adj.: qui appartient aux optimā; usité surtout au masculin pluriel substantivé, optumātēs, -ium, qui correspond au gr. of épiorou « le parti aristocratique », « les riches »; optimitās (Mart. Cap.).

Survivance d'un nom d'action radical dont d'autres représentants indirects sont signalés sous opus, qui appartient à la même racine. Cette racine, qui a été beaucoup employée dans la langue religieuse, désignait l'activité productive. Avec le suffixe complexe *-n-es- qui sert pour indiquer les biens, les profits, le sanskrit a

ápnah « produits, biens, propriété », hitt. happina. « richesse ». On rapproche aussi lit. åpstas « abondance, provision », apstàs « riche »; mais, si le rapprochement est juste, il vaudrait mieux partir du type de opus

- 464 -

*Cops et inops présentent le second élément sous la forme athématique régulière; cf. compos, etc.

Le superlatif optumus rappelle, pour le sens, des formations telles que bhágavān (littéralement « pourvu de richesse ») et maghávān en sanskrit. L'Avesta a, avec une valeur religieuse assez souvent, səvistō « le plus utile, le meilleur », en face de savō « profit » et de sūrō « fort ». L'idée de « le meilleur » a, dans pluseurs langues, une expression indépendante de celle de « bon », ainsi en grec, en slave, en germanique, en celtique.

opsōnium (ob-), -ī n.: provisions de bouche, marché. Emprunt au gr. ὀψώνιον; la graphie ob- au lieu de opa été influencée par le préverbe ob- (cf. absinthium et ἀψίνθιον). A opsōnium correspond un verbe de formation toute latine opsōnō (ou opsōnor déponent) qui traduit le gr. ὀψωνέω (cf. anclō et ἀντλέω). Fréquentatif obsōnitō dans Caton, d'après Fest. 220, 15. De opsōnāre dérivent opsōnātiō, -tor, -tus, -ūs. Ces termes appartiennent surtout au vocabulaire de la comédie et de la satire. Emploi figuré dans Cic., Tu. 5, 97. Non romans; mais le v. angl. a oefesne (avec substitution du préfixe ab- à ob-).

optiō, -ōnis f. et m.: 1º faculté ou liberté de choisir, libre choix; 2º dans la langue militaire, a le sens concret de « adjudant choisi par le centurion » et, naturellement, le genre masculin; cf. P. F. 201, 23: optio est optatio, sed in re militari optio appellatur is quem decurio aut centurio optat sibi rerum privatarum ministrum, quo facilius obeat publica officia; et F. 216, 23: optio qui nunc dicitur, antea appellabatur accensus. Is adiutor dabatur centurioni a tribuno militum. Qui ex eo tempore (quo optare) quem velint centurionibus permissum est, etiam nomen ex facto sortitus est. Pour le passage du sens abstrait au concret, cf. uigiliae, opera et, pour la déclinaison, centuriō, decuriō. De ce nom dérive optiōnātus « ut decurionatus, pontificatus dictiw, ut Cato... », F. 220, 9.

Dérivés et composés de optiō f.: optīuus: choisi (rare, époque impériale), sans doute tiré du composé adoptīuus, plus ancien (Scipio min.): -i uocantur hi (tutores) qui ex optione sumuntur, Gai. Inst. 1, 154 (opposé à datīuī); adoptiō « choix » et, dans la langue du droit, « adoption »; adoptīuus, opposé à nātūrālis.

Optiō est le substantif verbal d'un verbe *opiō c jo choisis » non attesté, mais dont une trace paraît subsister dans la glose de P. F. 222, 24, praedotiont (l. praedopiont?), praeoptant. *Opiō a été remplacé par le fréquentatif:

optō, -ās (optor, Fulg., Peregr. Aeth.): choisir; cl. Plt., Ru. 852, opta ocius: rapi te... mauis an traki; sens ancien, repris par la langue de la poésie impériale; et dans l'usage courant et classique: « choisir dans son esprit, souhaiter »; optātiō (Cic.), -tor, -tus, -ūs (tardis); optābilis et inoptābilis; inoptātus; optātītus (terme de grammaire, scil. modus = ἡ εὐκτική ἔγκλισις), v. irl. optau (savant); adoptō, qui a pris un sens technique dans la langue du droit « adopter »; adoptātiō, -lor,

Acius; cooptō (cōptō) « choisir, élire par cooptation »; cooptō (synoptō « souhaiter vivement »; praeoptō (synopme de mālō, fréquent et classique, non cicéronien); adoptō (Tert.).

optare, bien qu'usité de tout temps, est peu repréenté dans les langues romanes ; cf. M. L. 6077.

On rapproche ombr. upetu «dēligitō, optātō » et opeter electi », osq. ufteis «uoluntātis » (cf., toutefois, Devoto, T. E. 351, et. Vetter, Hdb. 204 et 43]. Le rapprochement proposé avec tch. japati « observé », v. sl. nentiraplnū « inopinément » est trop isolé pour inspirer confiance. — A cause du vocalisme o, qui indique un ancien présent athématique, on peut penser à rapprocher hitt. epmi « je saisis », où serait conservé le vocalisme e (et arm. unim « je possède, j'ai »?). L'a de lat. apiō serait un a ajouté à l'initiale et n'indiquerait paparait un accien vocalisme; du reste, le latin a co-ēpī, avec le vocalisme ē (v. apiō et coēpī). Simple hypothèse.

ontumus (opti-); opulēns, -lentus : v. ops.

opulus, -I f. : érable montagnard (Colum. 5, 7, 1) ou viorne obier, appelé aussi rumpōtinus d'après Pline. Attesté depuis Varron, R. R. 1, 8, 3 qui attribue le mot aux Mediolanenses : ut M. faciunt in arboribus quas uvocant opulos ; cf. Plin., H. N. 14, 12. Peut-être celtique (cf. ebulus). Conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 6078 (cf. aussi all. Affolder « Ahorn ») et Pedrotti-Bertoldi, Nomi dialettali, p. 4. Rapproché de ἀπελλόν αγεμος par Cuny, MSL 19, 213; v., toutefois, pōpulus.

*opunculō : quod opilionis genus cantus imitantur, P. F. 207, 12. Sans autre exemple. Lire opi\(\lambda li\rangle\)unculō (Lind-say)?

opus, -eris n.: travail, ouvrage, surtout au sens concret de « produit du travail, œuvre (gr. έργον) »; cl. opus facere « faire un travail », opera « les travaux », opiex, etc. Le terme général se spécialise dans les langues techniques; se dit notamment du travail des champs (à côté de labor); des « ouvrages » de défense dans la langue militaire; des « ouvrages » d'un auteur, des « œuvres » d'un artiste; des « bonnes œuvres », bona opera traduisent καλά ἔργα, dans la langue de l'Église. Quelquefois s'emploie dans la langue familière avec un sens affaibli, voisin de rēs (cf. facinus, negōtium). A servi aussi à former des locutions adverbiales : magn(ō) opere, tant(ō) opere, quant(ō) opere, nimi(ō) opere, qui nesont que des renforcements de multum, tantum, quantum, nimium.

Un emploi spécial de opus est dans la locution opus est suivie de l'ablatif-instrumental de la chose dont on a besoin et du datif de la personne intéressée : mihi opus est aliquā $r\bar{e}$ « il y a du travail, il y a affaire pour moi avec quelque chose », d'où « j'ai besoin de quelque chose », cf. le fr. « besoin » et « besogne ». Pour la différence entre opus esse et $indig\bar{e}re$ ou necesse esse, v. Cat. \bar{e} Sén., ad Luc. 94, 28; Sén., ad Luc. 9, 12. Quand le complément de opus esse était un verbe, il était à l'ablatif du supin ou du participe passé neutre : maturato opus est, quod scitu opus est, constructions qu'on trouve fectore dans Cicéron. Mais des influences analogiques se sont exercées et, d'autre part, la tendance du latin à

substituer la tournure personnelle à l'impersonnel a agi également sur opus esse : de là des constructions comme : materiam, et quae opus sunt, dominus praestabit, Cat., Agr. 14, 3; ou comme puero opust cibum, Plt., Tru. 902; ad consilium pensandum temporis opus esse, T.-L. 22, 51, 3 où le génitif a été introduit analogiquement d'après les verbes du type egeō, indigeō par exemple; chez Columelle 9, 1, 5, on voit apparaître opus habeo que blâme le grammairien Diomède, GLK I 316, 32 sqq., ut Graeci dicunt xpelav exw... nos non dicimus opus habeo.. sed opus est mihi. Cet emploi de opus dans le sens de « besoin » a subsisté dans quelques langues romanes, cf. M. L. 6079, tandis que opera subsistait avec le sens de « œuvre ». A opus neutre concret correspond, en effet. un féminin désignant le « travail » au sens abstrait, qui n'est sans doute que le pluriel collectif de opus, devenu féminin:

opera, -ae f. : activité du travailleur (souvent joint à cūra, studium, opposé à ōtium) : cf. operam dare, praebēre « donner ses soins, son travail à, s'occuper de »; deditā operā « en y donnant tous ses soins », c'est-à-dire « à dessein »; operā « par expérience »; operae pretium est « il y a prix pour le travail », c'est-à-dire « il y a intérêt à ». La dissérence entre opus et opera a été bien sentie des Latins; cf. CGL V 36, 5 (Plac.) : opera et operam, opera sunt artes singulorum et (id est, Deuerling) artificum, operam uero adiutorium esse cognoscimus -Opera peut s'employer aussi dans le sens concret. Il désigne alors : 1º dans la langue rustique, une journée de travail, cf. Varr., R. R. 1, 18, 2, quaternis operis singula iugera (confodere); 2º un journalier, un travailleur (surtout au pluriel); cf. Col. 3, 21, 10, plures operas conducere. Cf. le double sens du fr. « manœuvre » (mais avec un changement de genre). Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6070. Celtique : irl. opair et opred « operātus », britt. ober.

Dérivés et composés : 1º de opus :

opusculum: petit ouvrage; et surtout « petit ouvrage littéraire, opuscule ».

opifex c. (fait sur opus, comme mūnifex, homicīda, uolnificus, etc.) : ouvrier, artisan; d'où opificō, CGL II 476, 46; opificium (Varr., Apul.). Contracté en officium (v. ce mot), a pris une acception spéciale et s'est détaché de opus; officīna (opificīna dans Plt., Mi. 880) : atelier, fabrique. Terme général, susceptible d'acceptions plus précises dans des langues techniques, ainsi : 1º poulailler, volière (= δρνιθών, auiārium); 2º forge (cf. fabrica), cf. ital. fucina, M. L. 6045; 3º atelier où l'on fabriquait la monnaie; de là, à l'époque impériale, officīnātor, -trīx. Détaché de officium à mesure que celui-ci a développé son sens moral.

2º de opera: opella: petit travail (rare, poétique); operõsus: laborieux (sens actif et passif « travail laborieux» et « homme laborieux»), cf. gr. ἐργώδης; operõsitās (Tert.); operārius: relatif au travail; subst. operārius, -a: ouvrier, ouvrière, M. L. 6072.

A opus comme à opera peut se rattacher le dénominatif: operor, -āris (et operō, -ās, attesté à basse époque et conscrvé dans les langues romanes, M. L. 6071): travailler, accomplir un travail; et spécialement « accomplir une cérémonie religieuse », c'est-à-dirè le tâche

que réclament les dieux : operari est deos religiose et cum summa ueneratione sacrificiis litare, dit Non. 523, 8, qui cite, entre autres, Vg., G. 1, 339, sacra refer Cereri, lactis operatus in herbis (cf. Properce, 1, 33, 2); sens conservé encore dans la Peregr. Aeth. 15, 2 et qui apparaît aussi dans l'emprunt v. h. a. opfarôn « sacrifier ». Cf. epulae. Il est à remarquer que le dérivé operor (et aussi operatio, cf. operationes dénicalés) a conservé l'ancien sens religieux qui est dans skr. ápah et ne se trouve plus dans opus ni dans opera.

Dérivés tardifs : operator, -trīx, -torius, -tīuus, -tio (langue de l'Église) ; cooperatio, -tor. Cf. aussi inoperor (Itala = ἐνεργοῦμαι) et inoperō, et M. L. 190, *adoperāre: 2152, *conoperāre; 3025, *exoperāre > ital. scioperare : et inoperatus. Le germanique a emprunté operārī (v. plus haut) et operārius : m. franc. opperer. Le mot opus, apparenté au nom d'action ops, opis, se retrouve dans skr. ápah (gén. ápasah) « œuvre ». Le vocalisme latin o vient du nom radical op-. Pareille action s'observe en védique, où existe ápah « action religieuse, sacrifice », avec la voyelle longue attestée par v. h. a. uoba « fête », uoban « exercer » (et m. h. a. uobo « agriculture »). Le vocalisme e figure dans lat. epulae: v. ce mot. Le germanique a de plus v. isl. afl « force ». afla « préparer, gagner », etc., et etna « accomplir », etni « matériel à employer ». Un dénominatif semblable à operāri se retrouve en osque et en ombrien : osq. úpsannam « operandam », pft. 3 sg. upsed, 3 p. pl. upsens; ombr. impér. osatu « operator », part. oseto « operāta » (osq. upsatuh « operātī »); cf. pélign. upsaseter « operārētur » (passif).

ōra, -ae f.: orae extremae partes terrarum, i. e. maritimae dicuntur, unde et uestimentorum extremae partes, quae quidem et primae dici possunt. Caecilius in Aethrione usus est pro initio rei, cum ait (3): « oram reperire nullam, quam expediam, queo », Fest. 196, 31; « bord » (d'un vase, d'une blessure, d'un vêtement, etc.); spécialement « bord de la mer » (lītus, rīpa); et aussi « zone, région »; cf. Enn., A. 114, luminis oras « les bords de la lumière », c'est-à-dire la région où aborde le nouveau-né au sortir des ténèbres. Attesté de tout temps. Les représentants romans remontent à ōra et ōrum. M. L. 6080. Celtique: irl. or.

Dérivé : ōrārius : côtier (technique, Pline).

Le sens de « bord d'un vêtement » a dû s'exprimer aussi par un diminutif *ōrula, avec un dénominatif *ōrulāre que supposent les formes romanes du type « ourler » (panroman, sauf roumain). M. L. 6108; B. W. s. u.

L'adverbe coram, qu'on ne peut séparer ni de os ni de ora, indique que, malgré la forte déviation de sens, ora doit être un dérivé de os : v. ce mot.

ōra, -ae f.: câble.l Peut-être est-ce le même mot que ōra « rivage » employé dans la langue nautique avec le sens technique de « câble qui attache le vaisseau au rivage », par opposition à ancorāle « câble de l'ancre »; cf. T.-L. 22, 19, 10; 28, 36, 11; Quint. 4, 2, 41. V. Niedermann, dans Glotta 19, 5 sqq.

örārium : v. ōs.

ōrāta : v. aurum.

orbis. -is m. (ablatif ancien orbī; nominatif récent

orbs (d'après urbs?), Venant. Fort., Carm. 8, 5): rond, cercle (plat ou creux, par opposition à globus); spécialisé dans différentes acceptions: orbis terrae, terrarum « cercle des terres, terre »; dans la langue militaire, orbem facere « former le cercle »; dans la langue astronomique, « cercle du Zodiaque »; o. lacteus « voie lactée », orbite, roue, disque; poisson lune, etc. Ancien, usuel, M. L. 6083.

Dérivés : orbitus (rare) : en forme de roue ; orbita f. : 1° trace de roue, ornière (cf. orbitōsus « plein d'ornières », exorbitōre « dévier de la route tracée »); puis « trace » en général ; 2° course, orbite (de la lune). M. L. 6084, ōrbita (avec ō?, ou plutôt o fermé?]; B. W. ornière.

orbiculus: roulette, poulie, M. L. 6082; orbiculāris « cyclamen » (Marc., Ps.-Ap.) et « envie, orgelet), d'après gr. πτερόγιον; orbiculātus; orbiculor (Gloss.), Cf. peut-être aussi orbicalus, urbicalus « panaris) (Orib.; cf. A. Thomas, Mél. Havet, 520).

On a souvent rapproché gr. ἐρέφω « je couvre », ὅροφος « roseau (couvrant une maison) », ὀροφή « toit » Mais ni la forme de la racine, qui est *rebh- pour le mot grec, ni le sens ne recommandent ce rapprochement. Etymologie obscure.

Ombr. urfeta, qu'on traduit par orbita, T. E. II b 23, doit désigner un objet de forme circulaire (cf. orbes aenei dans T.-L. 8, 20, 8) tenu en main dans une cérémonie religieuse.

orbus, -a, -um: « privé de » (déjà dans Enn., Plt.); et spécialement « privé de ses parents, orphelin, orpheline » ou « privé de ses enfants »; cf. P. F. 195, 9, orbest quae patrem aut filios quasi lumen omisit; quelquefois orba s'emploie avec le sens de « veuve ». Les dérivés et composés ont également le double sens: orbitās, orbitādō (archaīque); orbō, -ās et ses dérivés; orbifaō (Accius); orbefaciō (Gloss.); Orbōna. Ancien, usuel, classique.

On trouve dans Ov., M. 3, 518, orbus lumine, dans Pline 7, 124, orbitas luminis « perte d'un œil ». Orbus a été employé absolument dans le sens de « privé de la lumière, privé de ses yeux », comme le grec moderne πηρός; cf. la glose de Festus citée plus haut, Apul., Met. 5. 9. 2. exorbare, Act. Petr. 20, p. 67, 15, et les gloses du type orbus : πηρός, δρφανός, τυφλός. Le rapprochement de orbis au sens de « orbite, œil » (cf. Vg., Ae. 12, 670, ardentes oculorum orbes ad moenia torsit; Ov., Am. 1, 8, 16, gemino lumen ab orbe uenit) a pu jouer un rôle dans cette spécialisation. C'est avec le sens de « aveugle » que orbus est demeuré dans les langues romanes; cf. M. L. 6086, orbus; B. W. orvet; M. L. 3026, exorbare, tandis que le sens de « orphelin » était assuré par le représentant de orphanus, emprunt au gr. δρφανός, attesté dans la langue de l'Église (M. L. 6105). V. Lößtedt, Syntactica, II, p. 374 sqq.

Cf. arm. orb (gén. orboy) « orphelin » et gr. δρφο-(dans δρφοδόται. ἐπίτροποι δρφανῶν, Hés., etc.), d'où le dérivé ὀρφανός « vide, dénué de » et « orphelin ».

Got. arbi, irl. orbe (si toutefois le mot germanique n'est pas emprunté au celtique) « héritage » présentent un développement de sens comparable à celui de hêrês. Les deux mots, à l'origine, signifiaient « privé » (de son père). Une différenciation s'est opérée en latin. Le dé-

nvé hērēs de la racine *ghēr- a pris le sens de « héritage », tandis que orbus a gardé le sens de « orphelin ». L'allemand Arbeu appartient aussi à cette famille.

orca, -ae f.: genus marinae beluae maximum, ad cuius similitudinem uasa ficaria dicuntur; sunt enim veretes atque uniformi specie, P. F. 195, 4: 1° orque, épaulard (cf. Plin. 9, 12); 2° vase à gros ventre, tonne à vin, à poisson salé); cornet à dés (Pompon.). Sert aussi de surnom. M. L. 6087, ŏrca. En germanique: v. angl. orc « Krug »; néerl. orck « bēlua maritima ».

Dérivés : orcula (Caton), orculāris, qui se rattachent

Contamination de deux mots différents à l'origine : orca δ paleine », qui remonte à δρυγα, accusatif de grec δρυξ, sans doute par un intermédiaire étrusque (comme sporta en face de σπυρίδα), a été rapproché par l'étymologie populaire de orca, emprunté à gr. ύρχη ε pot de terre où l'on met des poissons salés », à moins que orca, ύρχη ne proviennent tous deux d'une langue méditerranéenne. Cf. Keller, Lat. Volksetym. 248; et Bertoldi, Quest. di metod., 290. Le latin a, d'autre part, urceus, évidemment de même origine; cf. aussi urna.

Orcus, -ī m. (ancien Vragus d'après Verrius Flaccus ap. Fest. 222, 6; l. Vrgus avec Fulv. Urs.?); nom d'une divinité infernale; « les enfers » eux-mêmes et la mort ». Ancien (Naev., Plt.). M. L. 6088; fr. ogre, v. angl. orc.

Dérivé: orcīnus, adjectif employé dans la langue du droit: orcīnī libertī « affranchis par testament après la mort de leur maître»; d'où Orcīniānus (Mart.) Étymologie inconnue. Etrusque, d'après Heurgon, Hommages Niedermann, p. 168 sqq. ¶

ördior, -īris, örsus sum (ōrdītus sum, Sid., Vulg.),
-īrī: ourdir [une trame], commencer à tisser; puis, par
extension, « commencer, entreprendre »; en particulier
« commencer à parler ». Le sens de « commencer » a dû
se développer par un rapprochement de orior et de
ördior. Des confusions ont en lieu entre les deux verbes;
cl. aborior, abortus, adortus, s. u. orior et la glose ortus
est: ingressus est, CGL IV 372, 52, qui se rapporte plutôt
à ôrsus. Ancien, usuel. Panroman, dans le sens technique de « ourdir ». M. L. 6093. ordīre.

« Le sens spécial « ourdir » en parlant d'une trame est le sens primitif. Pline 11, 24 (80), Araneus orditur telas. Ordiri retia. Les composés exordior « monter une «trame » et redordior « dévider » présentent une acception empruntée au même ordre d'idées. Cic., Or. 2, 23, Pertexe, Antoni, quod exorsus es. Plaute, Ps. 399, Neque exordiri primum unde occipias habes | Neque ad detexundam telam certos terminos. De l'idée de placer les fils sur le métier on est passé à l'acception générale « commencer », par une de ces extensions de sens dont toutes les professions et tous les travaux manuels ont fourni des spécimens au langage. V., par exemple, recidiuus, aestimare, praetextus. Nous disons de même remettre sur le métier pour recommencer. — Une parenté entre ordo «l'ordre, la rangée » et ordior est possible. Il est intéressant que le sens spécial « ourdir » est le seul qui ait survécu en français » (Bréal-Bailly).

Dérivés et composés : ōrsa, -ōrum n. subst. de

l'adj. ōrsus (rare et poétique) : commencements, entreprises; en particulier dans Virgile « paroles, discours » (d'après sermōnēs serere, cōnserere, texere, etc.); ōrsus, -ūs (rare, poétique); ōrsōrius (bas latin); exōrdior; exōrsus, -ōrum (poétique); exōrsus, -ūs (Cic., De imp. Pomp. 4, 11); exōrdium : commencement d'une trame, cf. Quint. 5, 10, 71, et Fest. 200, 4; puis « commencement, exorde » (sous l'influence de exorior); prīmōrdium, usité surtout au pluriel prīmōrdia, décomposé en ses éléments par Lucr. 4, 28; ōrdia prīma : premiers commencements; d'où à basse époque prīmōrdiālis, -liter; redōrdior (seulement dans Plin., avec le sens technique, redordiri fila rursusque texere). Tardif : orditūra : structure (Ven. Fort.).

Le rapprochement avec les gloses d'Hésychius ὅρ-δημα ἡ τολύπη τῶν ἐρίων et ὅρδικον τὸν χιτωνίσκον n'est pas satisfaisant pour le sens, même en ce qui concerne ōrdior. Le fait que ōrdō et ōrnō pourraient être parents de ōrdior le rend invraisemblable. Le sens de ōrdō, ōrnō indique un rapprochement avec la racine de artus, armus et de ritus; mais le détail des formes n'est pas expliqué par là. Cette étymologie, quoique vague, rend compte du sens de ōrdior : il y aurait eu spécialisation dans une langue technique.

őrdő, -inis (a vec \bar{o} , c'est-à-dire o fermé attesté par les langues romanes, cf. M. L. s. u., et par l'emprunt gallois urdd) m. : d'abord « ordre [des fils dans la tramel », cf. series; et, dans la langue commune, « rang, rangée (sens abstrait et concret : trēs ordinēs lapidum), alignement, ordre »: in ōrdinem, extrā ōrdinem, ōrdine, etc. A pris ensuite dans diverses langues techniques des acceptions spéciales, notamment dans la langue du droit public, où ordo désigne la classe à laquelle appartient un citoyen, le « rang » : ōrdō senātōrius, equester, plēbeius, dans la langue religieuse : ôrdo sacerdotum, haruspicum (sens conservé dans la langue de l'Église, ordines sacerdotum et leuitarum, Vulg. 2, Esdr. 13, 20; cf. fr. « les ordres »); dans la langue militaire, « poste, rang, ordre de bataille » (cf. gr. τάξις); par suite, en vertu d'expressions comme centurio primi ordinis, ordinës ducere, ordo arrive à désigner un commandement, ordinem alicui dare, adimere, et même celui qui l'exerce : tribunis militum primisque ordinibus conuocatis, Cés., B. G. 6, 7, 8. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6094. Celtique: irl. ord, britt. urdd; germanique: v. h. a. ordina, ordinan « Orden, ordnen ».

Il est à noter que *ordior* n'a pas le sens de « mettre en rang », mais de « commencer ». Le dérivé de *ordo* qui signifie « mettre en ordre », c'est *ordino*; et les Latins ne sentaient pas une parenté entre *ordo* et *ordior*, ni entre *ordo* et *ordior*,

Dérivés : ōrdinālis, terme de grammaire, ōrdināle nāmen (= τακτικός); ōrdinārius (non dans Cic., ni dans Cés.) : conforme à l'ordre, ordinaire, régulier, usuel. Souvent employé par les langues techniques dans des acceptions spéciales : ōrdinārii cōnsulēs (par opposition à suffecti); -m oleum (par opposition à cibātum oleum); -a ōrātiō (opposé à breuiārium ou summārium), etc.; subst. ōrdinārius m.:1º (esclave) surveillant qui donne des ordres; 2º centurion de la première cohorte; 3º gladiateur dressé selon les règles (opposé au cateruārius). Cf. aussi Fest. 198, 9 : ordi-

narium hominem Oppius ait dici solitum scurram et improbum, qui assidue in litibus moraretur: ob eamque causam in ordine staret adeuntium praetorem. At Aelius Stilo, qui minime ordine uiueret...(Cato) in ea oratione quam scribit de suis uirtutibus contre Thermum (2):
« Quid mihi fieret, si non ego stipendia [in ordine] omnia ordinarius meruissem semper? » Sunt quidam etiam qui manipularem, ... quia infimi sit ordinis, appellatum credant ordinarium. A ōrdinārius s'oppose extraōrdinārius (classique), créé d'après extrā ōrdinem.1

σ̄rdinō, -ās: 1º mettre en ordre, ordonner; spécialement « écrire l'histoire de » (= συντάττειν); 2º à l'époque impériale: mettre l'ordre dans; par suite, gouverner: o. prōuinciam; disposer de, répartir: o. magistrātīs; dans la langue de l'Église, ordonner un prêtre; dans la langue médicale, « ordonner, prescrire ». Cf. gr. διατάσσω. Dérivés: ōrdinātus, -tē; ōrdinātim (classique); ōrdinātiō (= τάξις, cf. Vitr. 1, 2; mot d'époque impériale), -tor, -trīx, -tīuus et inōrdinātus (= ἄτακτος), etc. Usuel dans la prose et classique. M. L. 6090, ōrdināre, et 6091-6092, *ōrdiniāre, *ōrdinium; adōrdināre, M. L. 192.

V. ōrdior. Ordĭnō a dû être refait secondairement, lorsque le rapport entre ōrdō et ōrnō eut cessé d'apparattre.

oreae : v. os, oris.

organum, -I n. (organus, tardif): emprunt au gr. δργανον « instrument, mécanique ». Surtout employé sous l'Empire (Vitr., Colum., etc.); o. hydraulica, Suét., Ner. 41; spécialisé à basse époque dans le sens d' « orgue », M. L. 6097. Celtique : irl. organ, britt. orian; germanique: v. h. a. organa, orgina, etc. Cf. aussi M. L. 6096, *organium.

Dérivés : organārius, -nizō, -nulum (tardifs).

orichalcum, -I n. : v. aurum.

ōricla, ōriclāria, ōricilla : v. auris.

oridia : forme vulgaire de δρυζα (Apic.).

öriga: v. auriga.

orīganum, -ī n. (orīganus): origan. Emprunt au gr. δρίγανον; le dérivé orīganitus (-tum uīnum) est dans Caton, Agr. 127, 2. Demeuré partiellement en roman. M. L. 6099.

orior, -īris, ortus sum, orīrī (on trouve aussi des formes de la 3º conjugaison orĕris, orĕre, ortur; oreretur, orerentur; souvent c'est la métrique qui décide du choix); le participe futur est orturus [cf. moriturus] malgré ortus): se lever; cf. Vel. Long., GLK VII 74, 19: oriri apud antiquos surgere frequenter significat, ut apparet ex eo quod dicitur: oriens consul magistrum populi dicat, quod est surgens; et T.-L. 8, 23, 15, consul oriens (usité surtout en parlant des astres, d'où oriens s'opposant à occidens); s'élancer hors de, sourdre, puis « naître, tirer son origine de »; ortus « né, issu de »; oriundus (surtout archaïque, encore dans T.-L. et Col.). Ancien, usuel et classique. A subi, toutefois, la concurrence de surgō, qui seul a survécu dans les langues romanes.

Dérivés et composés : orīgō : source (orīgō fon-

tium), origine; par suite, surtout dans la langue pat tique, « race »; et même, appliqué à des personne « ancêtre, fondateur », cf. Vg., Ae. 12, 166, Aenea Romanae stirpis origo; M. L. 6100 (v. fr. orine). Au pluriel Originës « les Origines », titre d'un ouvrage historique de Caton.

Dérivés (tardifs): orīginālis « original » et « original orīginārius; orīginātiō « étymologie » (Quint.); Aborīginās (?).

gines (1).
ortus, -ūs m. (opposé à occāsus) : lever (d'un astre)
naissance.

naissance.

De Oriens « l'Orient », substantivé : orientālis (έροηψε impériale) ; cf. gr. 'Ανατολή, -λικός. Irl. oriens.

aborior: 1º mourir, disparaître; 2º avorter (sens rate thamé par les grammairiens, cf. Don., Hec. 398; not est latinum « aborsa est » sed « abortum fecit »; et Non 71, 21); abortus, -ūs m. (has latin aborsus, par suit d'une confusion entre orior et ōrdior, cf. aborsa est dan la glose de Donat citée plus haut et abortiō, -sōrius; 1º avortement; 2º l'fétus. Dénominatif: abortō, -ās déli dans Varr., R. R. 2, 14, et qui ne reparaît plus qu'a très basse époque; M. L. 37; abortītus; abortīo, -īc (Itala), M. L. 38; abortīo, -ōnis (Plt., Tru. 201); abortīum (St Jér.): avortement; aborīscor, -eris: inchoalitemployé par Lucrèce en parlant de la lune qui décrote graduellement. Suffixe d'inchoatif d'après nāscor?

adorior (aggredimur de longinquo; adorimur ex insidis et ex proximo; nam adoriri est quasi ad diquen oriri, i. e. exsurgere, Don., Ad. 3, 3, 50): s'attaquer aborder (sens propre et figuré); commencer. Tite-live emploie fréquemment l'expression oppugnare adoru, cf. 22, 9, 2; 24, 41, 8; 28, 3, 6. Le participe est adorum mais à partir d'Aulu-Gelle apparaît adorsus, qui s'explique comme aborsus. M. L. 194, adorta.

coorior: se lever, surgir (aspect déterminé; se di souvent de phénomènes naturels dont l'apparition et brusque: uentus, tempestās, nimbī; de soldats qui at taquent, etc.); exorior: se lever, surgir de; naître de exortus, -ūs: lever; exortīuus; *exorta, M. L. 3027 oborior: se lever devant; suborior (rare): jaillir pa

Ortus a un correspondant exact dans ombr. orto, orton a ortum », ur tas a ortae, surgentēs », etc.

Le présent lat. orior est une forme à suffixe de présent faite sur un aoriste attesté par hom. δογο, θογη δρμενος, οù apparaît le vocalisme de timbre o, en fau de ξρετο · δομήθη, ξροπ · δρμήση, etc. (Hés.), et par hitt. arai · «se lever », véd. ἀrta « il s'est élevé », arānd, etc. Le or · de ortus est ambigu, pouvant se rapproche également du type ancien attesté par skr. ridh et di type secondaire de gr. δρτός. L'ī de orīgō a son pendal dans le groupe grec de δρῖνω (lesb. δρίννω) « je remue je soulève » et dans arm. arī « lève-toi », yareay · je me suis levé » (où figure l'i de oritur, etc.) en face di présent y-arnem « je me lève ». — Mais les formes élargissement -u- du type de gr. δρούω, δρνυμαι, etc., esont pas représentées en latin.

ōrnō (ō fermé, attesté par les langues romanes, cl. l. s. u., et par l'emprunt gallois add-urn « ornement l. -ās, -āuī, -ātum, -āre : apprêter; arranger, équiper garnir, ōrnāre nāuīs, conutuium, prōuinciās; sē ōrnāre ornatur ferro (miles), dit Ennius. Par suite « embellir

orner , le sens de « équiper » restant réservé à *înstruō*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6103. Irl. ornighim, ornaid.

Jr. w. a sens abspraite et composés: ōrnātus, -ūs m.: sens abstrait et concret « apprèt, équipement, harnais » et « ornement »; ōrnātiō, -tor, -trīz (époque impériale); ōrnātura « garniture de robe » (tardif); ōrnāmentum, -tārius; inōrnātus (= ἀxκομητος); adōrnō: mēme sens que ōrnō, M. L. 193; gall. addurn « ornement »; exōrnō; inōrnō (Tert.); perōrnātus (Cic.); perōrnō (Tāc.); subōrnō: équiper, préparer en secret; puis « suborner », conservé en espagnol, cf. M. L. 8387. — y. ōrdō et ōrdior.

ornus, -I f.: orne, ou frêne à la manne. M. L. 6104. Adjectif: orneus (Col.).

Ancien nom d'arbre; thème racine *ŏs- attesté par Ancien nom d'arbre; thème racine *ŏs- attesté par des élargissements divers: v. sl. jasenī (r. jásen', s. jäsēn), lit. isis (gén. ū́sēs) « frêne », gall. onnen « frêne » (supposant *osnā) et, avec un autre suffixe, v. isl. askr « frêne » et arm. haçi « frêne » (l'a fait difficulté). Puisque, dès lors, lat. r r eprésente ici -s-, il faut admettre qu'une voyelle s'est amuie entre r et n, comme entre l et n dans ulna.

ārō. ōrās, -āuī (fut. ōrāssis dans Plt., Ep. 728), -ātum, ara: prononcer une formule rituelle, une prière, un plaidoyer. Terme de la langue religieuse et juridique : orare antiquos dixisse pro agere testimonio sunt [quod] el oratores, et i qui nunc quidem legati, tunc uero oratores. ouod rei publicae mandatas partis agebant, Fest. 218, 6: d re inorata « sans avoir pu plaider la cause » (Enn... Cic.). Orare deos, c'est adresser une prière aux dieux : multa deos orans, Vg., Ae. 9, 24. Dans la langue du droit. irare a le sens de « plaider une cause », soit absolument : ars ōrandī, etc., soit avec un complément : ō. lītem, causam. et par là s'est rapproché de rogare. Usité de tout temps. Le sens de « prier », qui est le plus fréquent dans la latinité, est aussi celui qui s'est maintenu dans les langues romanes; cf. M. L. 6081. Panroman; cf., toutefois, precarī. En celtique : irl. or, oraim « ōrō », irl et britt. oróit, arawd « ōrātiō », irl. airecal, airicul orāculum », britt. arawdr « ōrātor », mots savants.

Les deux sens « prier » et « plaider » se retrouvent dans les dérivés et composés de ōrāre :

örātiō: langage, et spécialement « langage préparé, éloquence, style » (par opposition à sermō, qui est le langage sans art), et par suite « discours, plaidoyer »; c. Gic., Or. 19, 64; d'où, spécialement, « prose »; et in poematis et in oratione, dit Gic., Or. 21, 70. Le sens de 'prière », προσευχή, n'apparaît qu'à partir de l'Itala; cl. Löstedt, Phil. Komment. z. Peregr. Aeth., 39. La langue emploie les formes de *prex ou l'ablatif de ōrā-tu, -ūs: ōrātū tuō.

örātor: ambassadeur chargé d'un message oral (sens ancien); puis « orateur »; örātōrius : oratoire; subst. örātōria: l'art du discours; örātōrium (langue ecclésiaslique): oratoire.

örāculum (-clum): oracle. Le sens premier du mot serait, d'après M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 120, « lieu où l'on fait requête (au dieu) », comme augurāculum; et le sens de « oracle » serait le calque du gr. χρηστήριον, qui signifie à la fois « lieu de l'oracle »

et « réponse de l'oracle ». Il faudrait donc, selon lui, rejeter l'interprétation de Cic., Top. 20, 77 : -a ex eo ipso appellata quod inest in his deorum oratio. M. L. 6080 a.

adōrō: adresser une prière à, adorer (sert à traduire le gr. προσκυνώ), M. L. 191; irl. adraim, etc.; adōrātiō (époque impériale = προσκύνησις); adōrābilis (Apul.), -tīuus.

exōrō: prier avec instance, fléchir par les prières, d'où exōrābilis et inexōrābilis (= ἀπαραίτητος); exōrābula (Plt., Tru. 27); exōrātor (sans doute créé par Térence en jeu de mots avec ōrātor, Hec. Prol. 2); exōrātō, -tītus (langue de l'Église); exōrātōrium (Ital.).

perōrō : « plaider à fond » et « achever de plaider », « conclure »; perōrātiō, qui traduit ἐπίλογος.

Les Latins faisaient de $\bar{o}ro$ le dénominatif de $\bar{o}s$: oro ab ore, dit Varr., L. L. 6, 76 (comme $i\bar{u}r\bar{o}$ de $i\bar{u}s$), cf. Enn., Sc. 306, quam tibi ex ore orationem duriter dictis dedit, mais c'est sans doute une étymologie populaire (bien que $\bar{o}s$ désigne la bouche en tant qu'organe de la parole), car nulle part ailleurs le mot correspondant à $\bar{o}s$ n'a fourni rien de pareil. Rien n'oblige à voir dans osq. urust « ōrāuerit » un emprunt au latin (à cause du rhotacisme). Or $\bar{o}s$ semble appartenir au groupe des mots qui désignent le fait de prononcer des paroles de caractère solennel (cf. dicere, fārī). Ce groupe est peut-être apparenté au gr. dopéonau « je nie », arm. uranam « je nie », gr. dopfa « malédiction », hitt. ariya- « interroger l'oracle », etc. (v. BSL 26, p. 19 sqq.).

orphanus : v. orbus.

ōs, ōris n. (acc. orem, Orib. 26, 12): « bouche » et « bouche en tant qu'organe de la parole », in ōre esse hominum, ūnō ōre, ōs suum aperīre (Vulg.), etc., puis, par une extension de sens comparable à celle de uoltus, « expression du visage, face, visage » et « masque » (cf. ōscillum). Ōs, comme frōns, s'emploie aussi avec un sens péjoratif : ōs dūrum, ou même sans épithète : nostis os hominis, nostis audaciam; Cic., Ver. 2, 2, 20, 48. Au figuré : embouchure, entrée, orifice (cf. ōstium, ōrificium, et sans doute ōrā, qui doit être un ancien pluriel collectif neutre « bouches (d'un fleuve) », puis « endroit où l'on aborde, rivage »). Même sens dans gr. στόμα Ancien, usuel. Remplacé dans les langues romanes par le mot expressif bucca.

Dérivés et composés : ōreae (aureae, cf. aureax et auriga) : bridon; freni, quod ore inseruntur, dicti, P. F. 197, 6 (archaīque); ōrārium n.: mouchoir (110° siècle), passé en germanique : got. *aúrali- n., v. h. a. orul; inōrus et inōris, -e: sans bouche (très rare; un exemple de Turp. ap. Non. 216, 7, inoras... ostreas, cf. P. F. 101, 24 = &στομος); oricus (?) : loquax (Gloss.); ōrificium (Macr., Apul.) : orifice, et, « anus »; ōridūrius : σκληρόστομος (Gloss.), fait d'après ōre dūrō, cf. crassiuenius, caldicerebrius, etc.; ōriputidus (-putius) : δζόστομος (Gloss.).

V., de plus, ōra (cōram) et ōstium; aurīga.

Le thème ōs- se retrouve peut-être en hittite aiš, gén. iššaš « bouche » (cf. Sommer, Festschr. Hirt, 295 sqq.; Pedersen, Hitt. 47; Sturtevant, Language 14, 292) et dans des restes védiques et gâthiques : gén. sg. véd. āsāḥ = gāth. anhō, instr. sg. véd. āsā = gâth. əsānhā

(graphie maladroite de ἀnhā). Le sanskrit a des élargissements ās(i)yam et, aux cas obliques, loc. āsán, āsáni, gén. abl. āsnáh, etc; cf. le génitif av. ἀnhānō. On signale, en celtique, irl. á « bouche » et, en germanique, v. isl. δs « bouche de fleuve » (thème *δsa). Mot radical court qui ne persiste, avec son sens propre de « bouche », qu'à date ancienne, dans des langues périphériques, le hittite, l'indo-iranien et l'italo-celtique, comme une survivance, et qui fournit surtout des formes dérivées ou élargies. — Gr. στόμα est aussi neutre.

osa : v. (h)osa.

ōscōdō, -inis (oscīdō) f.: 1° oscītation, bâillements fréquents (Gell. 4, 20, 9); 2° aphte dans la bouche des enfants (Ser. Samm., Isid.; confusion avec ostīgō?).

Même suffixe -ēdō que dans grauēdō, torpēdō, etc., qui a servi à caractériser les noms de maladies. Ōscēdō semble supposer un adjectif *ōscus (cf. mancus, broccus, maccus, etc.) signifiant « à la bouche ouverte ». C'est peut-être à cet adjectif *ōscus qu'il faut rattacher ōscitō, ōscitor « bâiller », dont l'explication par ōs + citō fréquentatif de cieō, ciō est peu satisfaisante sémantiquement : « bâiller » n'est pas « remuer la bouche », mais « ouvrir la bouche ». — Toutefois, ōscēdō peut avoir été formé analogiquement sur tussēdō, cf. Stolz-Leumann, Lat. Gr. 5, p. 240.

ōscitō, -ās (ō? cf. M. L. s. u., oscitor (Plt., Turp.) : bâiller. D'où ōsciūtiō. Cf. ōscēdō.

Oscitare, ancien et usuel en latin, est peu représenté dans les langues romanes; et les formes attestées sont douteuses ou proviennent de contamination; cf. M. L. 6111. La langue parlée employait les termes plus expressifs batare, bataclare, dont la fortune a été considérable.

ösenlum, -ī n. : diminutif de tendresse (cf. corculum, melculum) « petite bouche »; par suite, en raison de la forme que prend la bouche en baisant, « baiser », sens qui s'est développé dans des expressions comme ōscula figere « appliquer des petites bouches »; d'où ōsculor, -āris (et ōsculō vulg.; il y a une forme avec diphtongue au dans P. F. 25, 28, ausculari dicebant antiqui pro osculari, quod est os cum ore conferre, qu'on retrouve dans les manuscrits de Plaute, Cas. 133, où cette lecon est appuyée par un jeu de mots entre auscultare et ausculārī: ci. ōstium, austium), différent par l'emploi de ōsculō, ōsculātiō qui, dans la langue médicale, ont servi à traduire ἀναστομῶ, ἀναστόμωσις. A ōsculor se rattachent ōsculābundus et les composés expressifs ad-, de- ex- per-osculor, évités par la langue classique. Sur la différence entre ōsculum et bāsium, sāuium, v. ces mots. Ancien, usuel, classique. Non roman,

öscillum, -I n.: diminutif de ōs, ōsculum. Deux sens, le premier se rapportant au sens de ōs « bouche, orifice », l'autre à celui de ōs « visage »: 1º petite cavité au milieu des légumineuses, d'où s'élance le germe (Colum.); 2º petit masque (= στομάτιον, προσωπεῖον), surtout de Bacchus, qu'on suspendait aux arbres, notamment dans les vignobles, de manière qu'ils fussent agités par le vent. Cf. Vg., G. 2, 387 sqq., oraque corticibus sumunt horrenda cauatis, | et te, Bacche, uocant per carmina laeta, tibique | oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.

De ce second sens dérive ōscillō, -ās « se balance, (comme les masques) » et ōscillātiō.

(comme les masques) » et boennanc. Sur ōscillum, v. K. Meuli, Mus. Helv. 12 (1955)

os (oss, puis ŏs), ossis n. (doublet ŏssum, cf. Chark GLK I 139, 3, conservé dans les langues romanes, d. M. L. 6114; et ossū, ossuum, usité surtout au phra ossua, cf. Charis., ibid. 139, 4; *ossa f. [Vindic.]]: a. Attesté de tout temps; panroman.

Dérivés et composés : 1º de *oss- : osseus; osseus; lum, diminutif technique ou populaire avec valer affective et ses dérivés ossiculātim (Caec.), ossiculāti (Vég.]; ossōsus; ossifrāgus, dont dérive le nom de l'orfraie », M. L. 6113 (avec un ā?); Ossipāgua « déesse qui raffermit les os des enfants » (Assipāgua « déesse qui raffermit les os des enfants » (Nég. 30); ossilāgā « tumeur dure (semblable à un os) » (Vég. Pélag.); ossilegus, ossilegum, traductions de logo λόγος, δοτολόγιον; exŏs (ŏ Lucr. 3, 721), -ossis (cf. opud'où exossō, -ās.

2º de ossu-: ossuārius (-a ōlla) et le n. ossuārium « ossuaire »; oss(u)ōsus; ossuculum (ossa-Plac.), autro forme de ossiculum (cf. geni- et genuculum); ossula (Orib.). -lum (Gr. Tur.).

L'iranien offre la forme du nom de l' « os », sans aucun élargissement : av. astam (gén. pl.); azdibīš, azdibīš (c'est-à-dire azdbīš instr. pl.) et le sanskrit la mêma forme avec un élargissement i/n : ásthi (nom.-acc. sg asthnáh (gén.-abl. sg.). Le grec a un dérivé thématique οστέον; cf. hitt. hašt-ai- « os ». Le mot affecte en paris des formes populaires, ainsi qu'il ressort du th de skr. della et du k- préfixe dans v. sl. kosti (passé au féminin soir l'influence du nominatif pluriel kosti); cf. peut-être la costa. Un traitement -ss- de -st- dans lat. os (oss), ossis ne se retrouverait nulle part ailleurs; il ne reste dono d'autre hypothèse que de partir d'un ancien *ossd'admettre que -t- ou -th- ne sont pas des éléments essentiels du nom de l' « os »; v. MSL 23, p. 259 a Benveniste, Formation des noms en i.-e., p. 6 et 77.8 arm. oskr « os » repose, comme il semble, sur *ostmer l'u de lat. ossua pourrait être ancien. La gutturale de gall. asgwrn « os » ne se concilie pas avec le k de l'are ménien. Plusieurs langues ont des noms isolés, ainsi la germanique : v. isl. bein, etc., et le baltique : lit. káulas v. pr. kaulan (neutre), etc.

oscen, -inis m.: terme de la langue augurale, s'ap pliquant aux oiseaux dont le chant est prophétique De *obs-cen « qui chante en avant », cf. pour le premiet terme os-tendō et pour le second tubi-cen, etc. L'explication de Festus: oscines aues auspicium ore faciente, P. F. 215, 4 (cf. Serv., Ae. 3, 361), est une étymologie pepulaire. Rare et technique; pas de dérivés. Non romail

ostendō, -is, -dī, -tum, (-sum; ostentūrus, Cat., 0ī. 52, 2; ostēnsus, Varr.), -ere: proprement « tendre de vant, exposer » (de *obs-tendō), sens encore attestē, pu exemple Caton, Agr. 6, 2, ager qui soli ostentus eril Vg., G. 2, 161, Aquiloni ostendere glaebas; puis « mettre devant les yeux, montrer, indiquer ». De là ostentum qui, dans la langue augurale, comme portentum, désigne un « présage » (irl. ostent); ostentārius « relatif aux presages »; ostentifer (Gloss.); praeostendō (Tert.) = npravacativo.

Dérivés: ostēnsiō (Apul., Tert.); ostēnsor (Tert.); ostēnsiōnālis (Lampr.); ostēnsītus (Boèce); ostentus, ostēnsītus (rare, ni dans Cic., ni dans Cés.); ostentō, -ās: fréquentatif-intensif de ostendō, dont il a les deux sens: quentatif-intensif de ostendō, dont il a les deux sens: quentatif-intensif de ostendō, dont il a les deux sens: quentatif-intensif de ostendō, dont il a les deux sens: quentatif-intensif de ostendō, a liculi tugula sua pro capite aliculus, Cic., Att. 1, 16, 4; 2° « montrer avec affectation ou ostentation », sens qu'on retrouve dans les dérivés ostentātiō, -tor, -trīx, -tīcius, etc. Se retrouve, en ombrien: ostendu, ustentu « ostenditō ».

ostigo, -inis f.: maladie de la bouche du mouton [ost], cf. mentigō. Sur la forme, v. Ernout, Philologica, J. p. 178.

ostium, -i (éstium avec apex Mon. Anc. V 11, 14; austia, CIL I² 2216) n.: entrée, ouverture; en particulier « bouche d'un fleuve », d'où Ōstia, nom du port de Rome (téminin singulier dans Enn., A. 144, Ostia munia est, Ostia Tiberina « bouches du Tibre »; porte : rectum ō. « porte de devant », posticum ō. « porte de devant ». Ancien, usuel. Roman.

Dérivés : ōstiātim : de porte en porte (classique); ōstiolum (époque impériale); ōstiārius, -a, -um : de porte; subst. ōstiārius, -a : portier, portière; ōstiārium : taxe sur les portes; ōstitor, CGL Scal. V 601, 34. d'après iānitor, portitor.

Les formes romanes conservées remontent à *ūstium* (attesté en latin vulgaire; cf. Marcell. Empir. XXVIII 37, gén. ustei), **ūstiārius*, **ūstiolum* avec *ū* (alternant avec l'o des formes classiques); cf. M. L. 6115-6117; et Einf.³, p. 180; B. W. huis. La variation entre ōstium, aŭstium, üstium est la même qu'entre rōdus, raudus, rūdus, etc.; cf. ausculārī. De ōstiārius provient irļ. aistire.

Dérivé de ōs, sans doute ancien, car le letto-lituanien offre lit. ustas et ūstà « embouchure de fleuve », lette uosts, uōsta « port », russe ústije « ouverture ». — V. ōs.

L'étymologie montre que le sens premier était « ouverture, bouche », sens conservé dans le nom de la ville d'Ostie. Par une restriction secondaire, ōstium, comme porta, iānua, est devenu synonyme du mot indo-européen désignant l'entrée de l'enclos, forēs, qui a fini par disparaître.

ostracum, -I n. (ostracus m.): est pauimentum teslaceum (Isid.). Transcription du gr. δστραχον, dont il existe des formes populaires *astracum, fr. aitre (tiré de ta straka?, v. B. W. s. u.) et *astricum, it. lastrico, v. h. a. estrih « dallage ».

ostreum, -ī n. (ostrea f.): huître. Emprunt latinisé au gr. δστρεον, le féminin est fait sur le pluriel. Ancien (Bnn., Plt.), usuel. Panroman (sauf roumain); les formes romanes remontent à östrea. M. L. 6119. Celtique: irl. οίσε, britt. ostr. estr-en.

Dérivés latins: ostreārius; ostreātus; ostreōsus; ostrifer. Cf. aussi ostrum: autre forme de δστρεον, spécialisé dans le sens de « pourpre »; de là ostrīnus; ostricolor. Toutefois, M. Leumann, Gnomon, 13 (1937), p. 30, considère ostrīnus comme emprunté à δστρέτ-

νος et *ostrum* comme formé sur *ostrīnus* coupé ostr-īnus.

ostriāgō, -inis f.: plante colorante. Se trouve dans Ps:-Ap. 28 et CGL III 541, 15 et 585, 10. Formation en $-\bar{a}g\bar{o}$ du type $lapp\bar{a}g\bar{o}$, etc. Cf. Ernout, Philologica, I, 165 sqq.

Sans doute de ostria, du gr. őστρειον « pourpre » (colorant). V. André, Lex., s. u.

ōtium, -ī n.: temps de repos, retraite, loisir, inaction. Opposé à negōtium, e. g. Cic., Off. 3, 1, nostrum otium negoti inopia, non requiescendi studio constitutum est; spécialement « paix, tranquillité » (par opposition à bellum). Ancien, usuel, classique. Conservé seulement en ancien provençal; cf. M. L. 6122.

Dérivés : ōtiōsus : oisif, qui est de loisir; et aussi « oiseux », M. L. 6121; subst. ōtiōsus m. : particulier, civil (par opposition à « militaire »; militare nomen graue inter otiosos, Tac., Agr. 40), d'où ōtiōsitās (Vulg., trad. ἀργία); ōtiolum (familier, Cael. ap. Cic.); ōtior, -āris (rare, mais classique; opposé par Cicéron à negōtior); inōtiōsus (Quint. = gr. ἄσχολος); negōtium; v. ce mot.

L'idée que ōtium serait à rapprocher de got. aupeis « vide », gr. αύσιος « vide, vain »; αύτως « en vain » est écartée par le fait qu'il n'y a pas trace d'une graphie au- en latin. De plus les sens diffèrent. Pour la formation, cf. indūtiae?

*oualidia (oualoida): nom d'une plante, la camomille, dans Ps.-Ap. 23, 12. Origine et sens douteux.

ouis, -is c. : mouton. Mot épicène à l'origine; cf. Gell. 10, 1, 4, qui rappelle la forme de la minima multa d'après Varron, amende qui consiste en un unus ouis, et qui ajoute : ac nisi eo genere diceretur negauerunt iustam uideri multam; encore dans Varron, le sexe était précisé par l'adjonction de mās ou fēmina; cf. ouis mās, Varr., L. L. 5, 98; ouis sēmimās, Ov., F. 1, 588, et Non. 216, 25. Puis, les noms en -is étant généralement féminins et le troupeau se composant essentiellement de femelles (on sacrifie la plupart des mâles en bas âge), ouis a tendu à désigner uniquement la « brebis », tandis que berbex (uerbex, ueruex) était réservé au mâle (à côté de aries). Cette distinction n'a, du reste, pas subsisté et c'est à berbicem que remonte le féminin français « brebis ». On lit dans une glose ouis : uerbex, CGL II 416, 24. Ouis, ouem n'est guère représenté en roman; il ne s'est maintenu qu'en roumain; cf. M. L. 6127; les autres langues ont recouru à ouicula, *ouacula, M. L. 6124, 6123 b, ou à d'autres mots : fēta, pecora, ueruēcem; cf. W. von Wartburg, Zur Benennung des Schafes in den rom. Sprach., Berlin, Raimer, 1918 (Abhand. d. Berl. Akad., phil.-hist. Kl. 10).

Dérivés et composés: ouīlis: de mouton; subst. ouīle n.: bergerie, parc à moutons, M. L. 6125; et par extension « enclos pour les votes au Champ de Mars »; cl. equīlc; ouīnus (Ser. Samm.), M. L. 6126; ouillus (classique); ouillus (tardif); ouiārius, -a (-icus) (rare); ouicula (tardif).

fouiser (Plin., N. H. 8, 70, a ouisera pour désigner la girase; cs. encore Ed. Diocl. 8, 25 = τραγέλαφος;

Vulg. Deuter. 14, 5; Apicius 8, 352), glosé πρόδατον άγριον, v. Thes. Gloss. emend. s. u.; cf. ferus.

ouicerda, -ae f. : crotte de brebis; cf. muscerda; ouispex, ouium inspector (Gloss.).

suouetaurilia (on attendrait suouitaurilia) n. pl. : sacrifice composé d'un porc, d'un mouton, d'un taureau.

ōpiliō: v. ce mot. Cf. encore les noms et surnoms Ouius, Ouidius, Ouīnius.

L'ombrien a uvem, uve « ouem », uvef, oui « ouis ». De même quel skr. dvih et gr. $\delta(F)\iota_S$ (hom. $\delta\iota_S$, att. $o\iota_S$), lat. ouis désignait le « mouton » sans acception de sexe. C'est l'état indo-européen, et le slave ne distingue qu'à l'aide de suffixes secondaires : ovt.nu « bélier » et ovt.ou « brebis »; le lituanien a fixé avis au genre féminin : « brebis », et a créé āvinas « bélier ». Au sens restreint de « brebis », le mot a subsisté en germanique : v. isl. aer, v. h. a. ouwi, ou (et got. awi-str « bergerie »), et en celtique : irl. ói. — Pour le nom du « bélier » en latin, v. ariēs.

ouō, -ās (parfait non attesté; du reste, les formes personnelles sont rares; la forme la plus fréquente est ouāns), ouātum, -āre: ouantes, lactantes, ab co clamore quem faciunt redeuntes ex pugna uictores milites, geminata O littera, P. F. 213, 7. Ancien (Plt., Ba. 1069), classique.

Le rapprochement avec ouis proposé par Bréal et le sens qu'il donne de ouō « immoler une brebis pour la cérémonie du petit triomphe », d'où « être triomphant », ne semblent pas justifiés. Aucun des textes relatifs à l'ouātio ne mentionne le sacrifice d'une brebis; cf. Gell. 5, 6, 20 sqq.; P. F. 213, 6; Plin. 15, 155. Ouare, ouans a le sens de « pousser des cris de joie »; cf. Vg., G. 1, 346, omnis quam chorus et socii comitentur ouantes; 423, quantes gutture corui; Ae. 3, 189, et cuncti dicto paremus ouantes, sens qui concorde avec la définition de Festus citée plus haut. Le mot s'est spécialisé ensuite dans le sens de « se réjouir d'une victoire, remporter un petit triomphe », par la même évolution qui fait que θρίαμδος, l'hymne chanté aux fêtes de Bacchus, a désigné la cérémonie du triomphe. Dans ni l'un ni l'autre des mots l'idée de sacrifice n'est envisagée. Ouō s'apparente donc (ou est emprunté comme triumphō) au gr. Evoï « cri de joie qu'on poussait aux fêtes de Bacchus », εὐάζω, et représente *εωαίδ avec passage de eq. à οω- comme dans nouus en face de νέΓος.

Dérivés : ouālis (corōna) ; ouātiō ; ouatus, -ūs (Val.

ōuum, -ī n. (ouūs et ōua, Orib.): œut. L'ō de ōuūm est constant. L'o ouvert attesté par les langues romanes (v. fr. uef, etc.) provient d'une différenciation de la voyelle qui s'est ouverte devant le ω; cf. Meyer-Lühke, Einf.³, §§ 121, 128, 150. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6128. Celtique: irl. ub.
Dérivés et composés: ōuātus: 1° en forme d'œu.

ovale (= φοειδής); 2º moucheté; σuārtus : qui ré ovale (= φοεισης, , qui recolte les œufs; ōuārium : φοφόρον (Gloss.); δυίρα. rus : ovipare. Tardif, peut-être création d'Apuléa Mag., p. 298, 24, uiuipari et ouipari : ita enim appelli quae Graeci ζφοτόκα καὶ φοτόκα; ōuificus (Eust.) ōuālis (tardif), M. L. 6123 c; *exōvāre, M. L. 3028 a Le nom de l' « œuf » a l'air d'un dérivé de type indo. européen, à vrddi, d'un nom signifiant « oiseau » (cl gr. οἰωνός). Le grec a de même deux formes : dor *ωΓεον attesté par ώδεα τὰ ἀά, 'Αργεῖοι (Hés.) et ἀκα γανός chez Épicharme; et *ωΓιον, attesté par lesh ω̃ιον et att. ຜູ້όν. Mais, dans les formes germaniques et slaves correspondantes, il n'y a pas trace de -@- inta rieur : serbe jáje, et avec suffixe secondaire : v. sl. ajice r. jaico, etc., et v. h. a. ei, v. isl. egg (la forme ai-dans germanique *aiya- n'indique rien sur la nature ancienne. *oi- ou *ōi-, de la diphtongue), etc. Les formes gall. wy et irl. og posent des problèmes (v. II. Peder sen. Vergl. Gr. d. kelt. Spr., I, p. 66). Ceci conduit à se demander si le w des formes iraniennes, grecques et latines ne proviendrait pas d'une étymologie populaire Le x de pers. xāya s'est développé en iranien (v. un essai d'explication, BSL, Comptes rendus, 130 p. 90 sqq.). Le j- de arm. ju « œuf » est enigmatique.

ŏxālis: rumex. Du gr. ὀξαλίς (Plin.). M. L. 6129

oxus, -I m.: dolones... hos uolgus Graeco nomine oxos uocant, i. e. acutos, Isid. 18, 9, 4. Emprunt tardif et populaire au gr. δξός, substantivé et passé à la 2° déclinaison.

ozīnosus adj.: atteint d'ozène (Pelag. 16, 63). Adj. dérivé de *ozīna (οzēna) forme vulgaire de οzaena, transcription littérale de ὄζαινα (Plin., Theod. Prisc.).

pabó, -ónis m. (Gloss.) : uehiculum unius rotae, CGL V 606, 45 et 585, 15; pabillus, -i m. (Lampr., glag. 29). Mots de la basse latinité; sans doute emgruntés.

nābulum : v. pāscō.

*naco; pax, pacis f : fait de passer une convention entre deux parties belligérantes (l'état de paix résulant de la pax se disant plutôt ōtium, cf. indūtiae : pacem a pactione condicionum putat dictam Sinnius Capito, quae utrique inter se populo sit observanda », dit Festus 260, 13. Personnisié et divinisé : « divinité qui nréside à la paix, Paix ». Sens dérivés : « agrément d'une convention ou d'une demande, sentiments qu'amène la paix, bienveillance »; cf. Vg., Ae. 3. 369. Hic Helenus, caesis primum de more iuuencis, exorat nacem diuom; Cic., Rabir. 2, pacem ac ueniam ab Ioue netere; et les expressions pace tua, sine pace tua (Vg., Ac. 10, 31) « avec, sans ta bienveillance, c'est-à-dire ta permission »; pax Domini. Usité de tout temps. Panroman, M. L. 6317. Passé en irl. paxa, póc et en britt. noc au sens chrétien de « baiser (de paix) »; et au sens de « paix » : britt. peoch, peuch.

Pāx est un nom d'action, de genre féminin, du type nex, precès, etc., de la racine *pāk- « fixer par une convention, résoudre par un accord entre deux parties », alternant avec *pāg-, qui désigne surtout un acte physique; cf. pangō (pangere pacem et pacisci pacem, T.-L. 9, 17, 7 et 9), com-pāgēs.

A cette même racine appartiennent les formes anciennes, pacit, pacunt, d'un verbe pacere, usitées dans la loi des XII Tab. 3, 2, ni cum eo pacit, talio esto « s'il ne conclut pas un accord avec lui »; 1, 6, rem ubi pacunt, orato... ni pacunt « au cas où ils terminent l'affaire par un accord »; paciō, -ōnis f., cf. Fest. 296, 35: paccionem antiqui dicebant quam nunc pactionem dicimus; cf. diciō, -ōnis (en face de *dix), et legiō.

La langue classique a gardé l'inchoatif paciscor, -eris, pactus sum, pacīscī (doublet pacīscō, -is dans Naevius et Plaute), de même sens que pacere, et pactio. Le neutre de pactus, pactum « pacte, convention » (conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6138, pactum, -a, et en germanique : v. h. a. pfāhta, d'où m. h. a. pfahten « pactare n) s'emploie souvent dans des expressions quo pactō, tālī pactō, où pactō, par affaiblissement de sens, n'est plus qu'un équivalent de modo, ratione. Cf. encore pactimonium (Aug., Epist. 61, 2). De paciscor existent les composés compecīscor (-pa-), d'où compecto, de, ex compecto « de concert », depeciscor, depaciscor (usité par Cicéron, rare en dehors de cet auteur) ; depectio (Cod. Theod.); *dispecīscor?, le participe dispectus (var. dispestus) est peut-être dans Apul., Met. 4, 26. L'adjectif composé compactus se rattache à pangō.

Dérivés et composés de pāx :

P

pācō, -ās (inf. pass. pakari dans l'inscription de Duenos?): pacifier; demeuré dans les langues romanes avec le sens spécialité d' « apaiser par de l'argent, payer », cf. M. L. 6132; B. W. s. u. (cf. pactum > esp. pecho, port. peito « impôt »); à l'époque impériale, pācātor, -tiō, -tōrius; perpācō (T.-L., Flor.); impācātus (Vg.).

pācālis adj. (Ov.); Pācēnsis « habitant des colonies dont le nom commence par Pāx », par exemple Pax Iūlia; pācifer (poétique); pācificus (= εἰρηνικός) et ses dérivés : pācificō, M. L. 6136, etc.; impācificus. Gertaines formes romanes supposent aussi *pacīdus, M. L. 6135, créé sans doute d'après placidus, *pacēntāre, M. L. 6133; *expacāre, 3029. Cf. aussi sans doute les noms propres dérivés : Pācius, Paccius, osq. Pakis; Pāciulius, osq. Pakulliis, lat. Pāculius, mars. Pacuies, lat. Pāconius, Pāculeius, etc.

L'existence d'une double forme *pāk-, *pək- et *pāg-, *pəg- dans une racine qui fournit des formes radicales athématiques comme lat. pāx et comme le présent à infixe sur lequel reposent lat. pangō et got. fāhan (de *fanhan) n'a rien que de naturel.

L'ombrien a paca « causa » (adv.), pase « pāce » et pacer « propitius » (nom. pl. pacrer); cf. marse pacre « propitium » et pėl. pacris « pācātī », comme sacer, -cris. L'u de osq. prupukid « ex antepactō » n'est pas clair.

Le grec, qui n'a pas de correspondant à la forme nominale ρᾶτ, a, en revanche, un aoriste radical dans l'ἀπαξ homérique κατέπρατο « il s'est fiché en terre », λ 378, à côté de πάγη, ἐπάγη qui est usuel. L'aoriste factitif ἔπηξα et le présent πήγνῦμι ont été faits secondairement. Le parfait πέπᾶγα (πέπηγεν « il est fixé » chez Homère) est ancien, en face de lat. pepigī. A côté de cette forme à sonore, le grec a, avec le représentant de -k-, πάσσαλος (att. πάτταλος) « cheville, piquet » et πασσακ- « pieu » (dat. mégarien πάσσακι, Aristophane, Ach. 763, et πασσακίζουσα · πασσαλεύουσα, Hés.). Cf. pālus.

Au contraire, le germanique a généralisé, pour la forme verbale, le type à -k-, et il offre le causatif v. sax. fōgian « adapter », etc.; et, en face de lat. pangō, la nasale infixée marque un aspect déterminé dans got. fāhan « saisir » (parf. faifāh), v. h. a. fāhan (parf. faing, partic. gifangan), comme dans lat. pangō. En face de l'adjectif ombr. pacer, il y a got. fagrs : convenable », etc. — Avec représentant de *-g-, on cite le mot représenté par v. sax. fac « enclos »; cf. pāgus, etc.

Sans doute à cause de son caractère athématique, qui entraîne des formes anomales, la racine n'est représentée dans la plupart des langues que par des mots isolés; on signale tch. pol. russe paz « joint ». La racine